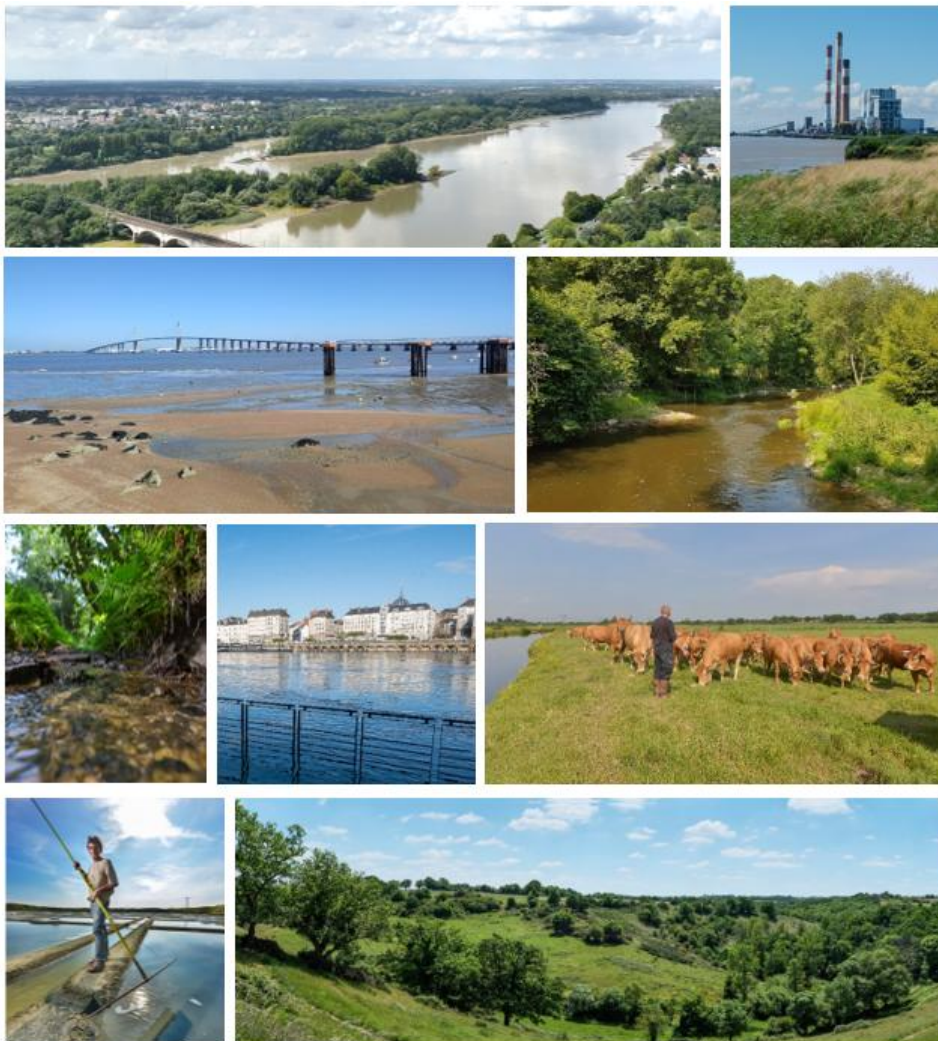


COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ESTUAIRE DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS - 2025



Financé par



LE MOT DU PRÉSIDENT



Claude CAUDAL, Président de la
Commission locale de l'eau du SAGE
Estuaire de la Loire

L'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur et le lancement opérationnel du nouveau SAGE Estuaire de la Loire, approuvé fin 2024.

Fruit de plusieurs années de concertation et de travail collectif au sein de la Commission locale de l'eau, ce document constitue désormais notre feuille de route commune pour relever collectivement le défi d'une gestion responsable de l'eau, dans un contexte de changement climatique.

L'un des principaux enjeux de cette année 2025 a été de faire connaître ce nouveau SAGE et d'accompagner la compréhension de ses objectifs et de ses enjeux. Un important travail de communication a été réalisé, avec la création d'une vidéo, d'un guide simplifié et de fiches explicatives. Les premières commissions territoriales ont également permis de présenter le SAGE et ses enjeux aux acteurs locaux dans les sous-bassins versants du territoire. Ces commissions incarnent la volonté de la Commission locale de l'eau de renforcer la gouvernance de proximité et de faire vivre le SAGE au plus près des réalités locales. Désormais installées, elles seront reconduites dans les années à venir afin de suivre plus localement la mise en œuvre du SAGE et de créer des synergies entre les acteurs de l'eau de chaque sous-bassin versant.

L'année 2025 a également été marquée par la finalisation de la phase 3 de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), avec la validation de l'état des lieux partagé et des gammes de débits d'objectifs représentant les conditions nécessaires à la vie dans les cours d'eau. La prochaine étape consistera au déploiement d'une étude socio-économique et à la réflexion pour la construction d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Enfin, l'équipe d'animation du SAGE a œuvré pour accompagner sa mise en œuvre à travers le suivi des accords de programmation eau ainsi que des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), afin de s'assurer que les orientations et recommandations du SAGE y soient bien prises en compte. Elle a également poursuivi l'analyse régulière des dossiers d'autorisation environnementale.

Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques demeure un défi collectif. Le SAGE nous donne un cap ; il nous appartient désormais de poursuivre ensemble sa mise en œuvre pour construire un territoire plus résilient et préserver durablement notre bien commun qu'est l'eau.





SOMMAIRE

1. LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	6
2. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	9
2.1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU & SES INSTANCES.....	10
2.2. L'ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	12
3. LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	14
3.1. Les missions du secrétariat de la CLE	15
3.2. Avis de la CLE sur les projets concernés par le territoire	15
3.2.1. LES DOSSIERS D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	15
3.2.2. LES CONTRATS TERRITORIAUX EAU / PROGRAMMATIONS EAU.....	16
3.2.3. LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE.....	16
3.2.4. CONSULTATIONS ET ENQUETES PUBLIQUES	17
4. LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	18
4.1. LANCEMENT OFFICIEL DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE	19
4.2. ORGANISATION & COORDINATION TERRITORIALE	20
4.2.1. LES COMMISSIONS TERRITORIALES.....	20
4.2.2. LA GOUVERNANCE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	23
4.3. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	24
4.3.1. PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME	24
4.3.2. ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROGRAMMES OPÉRATIONNELS	25
4.3.3. MISE A DISPOSITION D'OUTILS TECHNIQUES.....	37
4.3.3.1. Elaboration de modèles de cahiers des charges.....	37
4.3.3.2. Gestion du SYMA Estuaire de la Loire	38

4.3.3.3. L'observatoire de suivi de la qualité des eaux.....	41
4.3.3.4. Suivi de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais	42
4.3.4. L'ANIMATION DE RÉSEAUX TECHNIQUES	43
4.3.4.1. Le réseau ASTER.....	43
4.3.4.2. Le réseau ASTEQ.....	44
4.4. PILOTAGE ET SUIVI D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DU SAGE	44
4.4.1. LES ÉTUDES PORTÉES PAR LE SYLOA	44
4.4.1.1. L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) Estuaire de la Loire.....	44
4.4.1.2. Etude d'amélioration de la connaissance des flux de nutriments.....	48
4.4.1.3. Protocole harmonisé de suivi qualité des eaux pour l'évaluation du SAGE....	48
4.4.1.4. Inventaires des espaces de mobilité de l'estuaire	49
4.4.2. LES AUTRES ÉTUDES ET PROJETS MENÉS SUR LE TERRIOIRE.....	49
4.5. ÉVALUATION DU SAGE.....	51
4.5.1. CENTRALISATION ET VALORISATION DES DONNEES DE L'EAU.....	51
4.5.2. LE TABLEAU DE BORD DU SAGE.....	51
4.6. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.....	52
4.6.1. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION	53
4.6.1.1. Communication pour le lancement du nouveau SAGE	53
4.6.1.2. La vidéo de présentation du SAGE	54
4.6.1.3. Le guide du SAGE simplifié	54
4.6.1.4. Communiqué de presse	54
4.6.1.5. Kit de communication pour les structures pilotes.....	55
4.6.1.6. La lettre de la Commission Locale de l'Eau.....	55
4.6.2. LES SUPPORTS DE SENSIBILISATION.....	55
4.6.2.1. Le kit de sensibilisation sur les têtes de bassin versant	55
4.6.2.2. Guide élu-es sur la gestion locale de l'eau.....	56
4.6.2.3. La sensibilisation des acteurs du territoire	56
Annexe 1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	57
Annexe 2 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU en 2025	59
Annexe 3 – COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE	60
Annexe 4 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS du BUREAU DE LA CLE en 2025	61



LES TEMPS FORTS DE 2025

JANVIER

Lancement de la mise en œuvre officielle du SAGE Estuaire de la Loire.

p.20

MARS

Organisation des premières commissions territoriales du SAGE sur les sous-bassins versants Acheneau-Tenu et Goulaine-Divatte-Robinets.

p.21

Avis de la CLE sur les grands enjeux du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033

p.18

AVRIL

Validation du programme d'actions du Contrat territorial eau Sud Estuaire côte de Jade 2025-2027.

p.27

SEPTEMBRE

Mise en place de la dernière commission territoriale du SAGE en 2025 sur le sous-bassin versant « Loire et petits affluents ».

p.21

NOVEMBRE

Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) : Finalisation de l'étude et validation du diagnostic H, M, U et C et des gammes de débits biologiques.

p.45-46

Validation des inventaires zones humides, éléments structurants du paysage et plans d'eau sur les communes de Pornic Agglo Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Estuaire.

p.21

DÉCEMBRE

Validation de la feuille de route de la Commission locale de l'eau Estuaire de la Loire 2026-2030.

p.19

1. LE SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

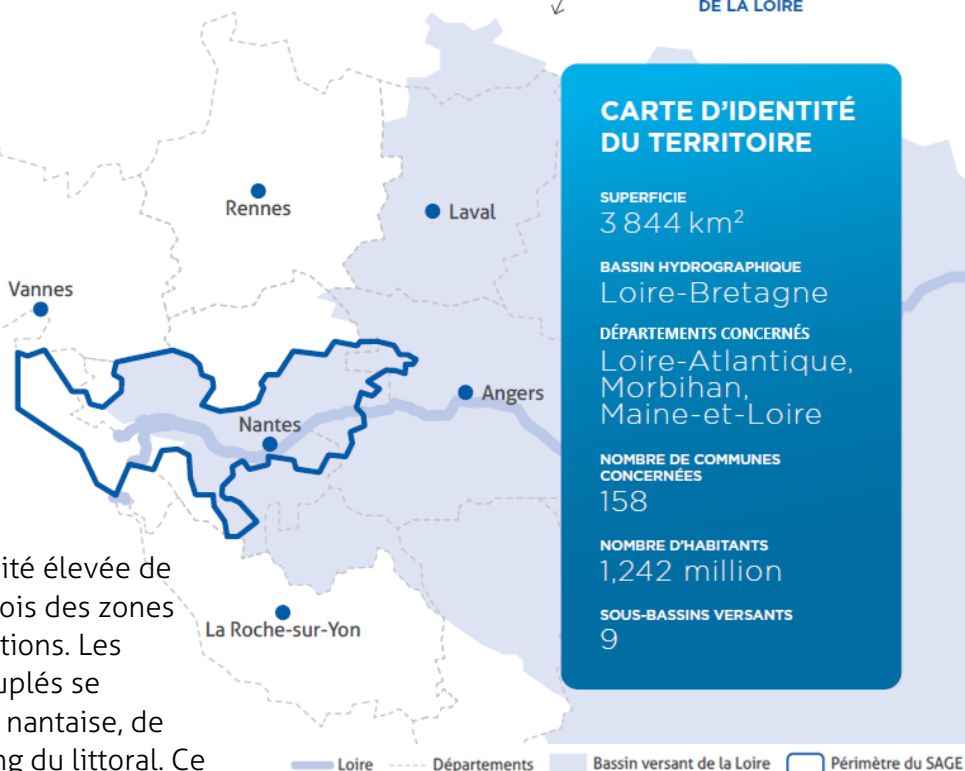


Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil de planification local qui fixe des objectifs et des orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire correspond aux 3 % aval du bassin de la Loire et couvre un territoire de 3 844 km². Bien que faisant partie inhérente du bassin de la Loire, le bassin versant de l'estuaire de la Loire a un fonctionnement particulier régi par l'onde de marée créant un écosystème spécifique et riche.

Ce territoire a pour colonne vertébrale le fleuve de la Loire, depuis l'amont d'Ancenis jusqu'à son embouchure vers l'océan Atlantique. Il intègre les affluents Erdre, Brivet, Goulaine, Divatte, Robinets, Acheneau-Tenu ainsi que les marais du nord Loire et les fleuves côtiers depuis Piriac-sur-Mer au nord jusqu'à la pointe Saint-Gildas sur la commune de Préfailles au sud.

Le territoire du SAGE a une densité élevée de 200 hab./km². Il comprend à la fois des zones rurales et de grandes agglomérations. Les secteurs les plus densément peuplés se trouvent autour de la métropole nantaise, de Saint-Nazaire, d'Ancenis et le long du littoral. Ce chiffre ne cesse d'augmenter, le département de la Loire-Atlantique accueillant près de 17 000 nouveaux arrivants chaque année.



Avec le fleuve de la Loire, ses affluents, ses annexes hydrauliques (boires, bras secondaires, etc.) et les zones humides et marais, le territoire du SAGE offre une véritable diversité de milieux aquatiques. Il compte également des milieux propres à son littoral avec ses masses d'eau côtières, falaises, plages et marais salants. Le périmètre du SAGE concentre par ailleurs, sur sa partie terrestre, des zones de biodiversité essentielles.

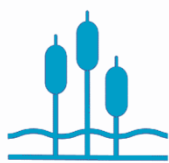
i EN QUELQUES CHIFFRES



Un périmètre qui couvre **3855 km²**



9 sous-bassins versants



639,2 km² de zones humides et marais



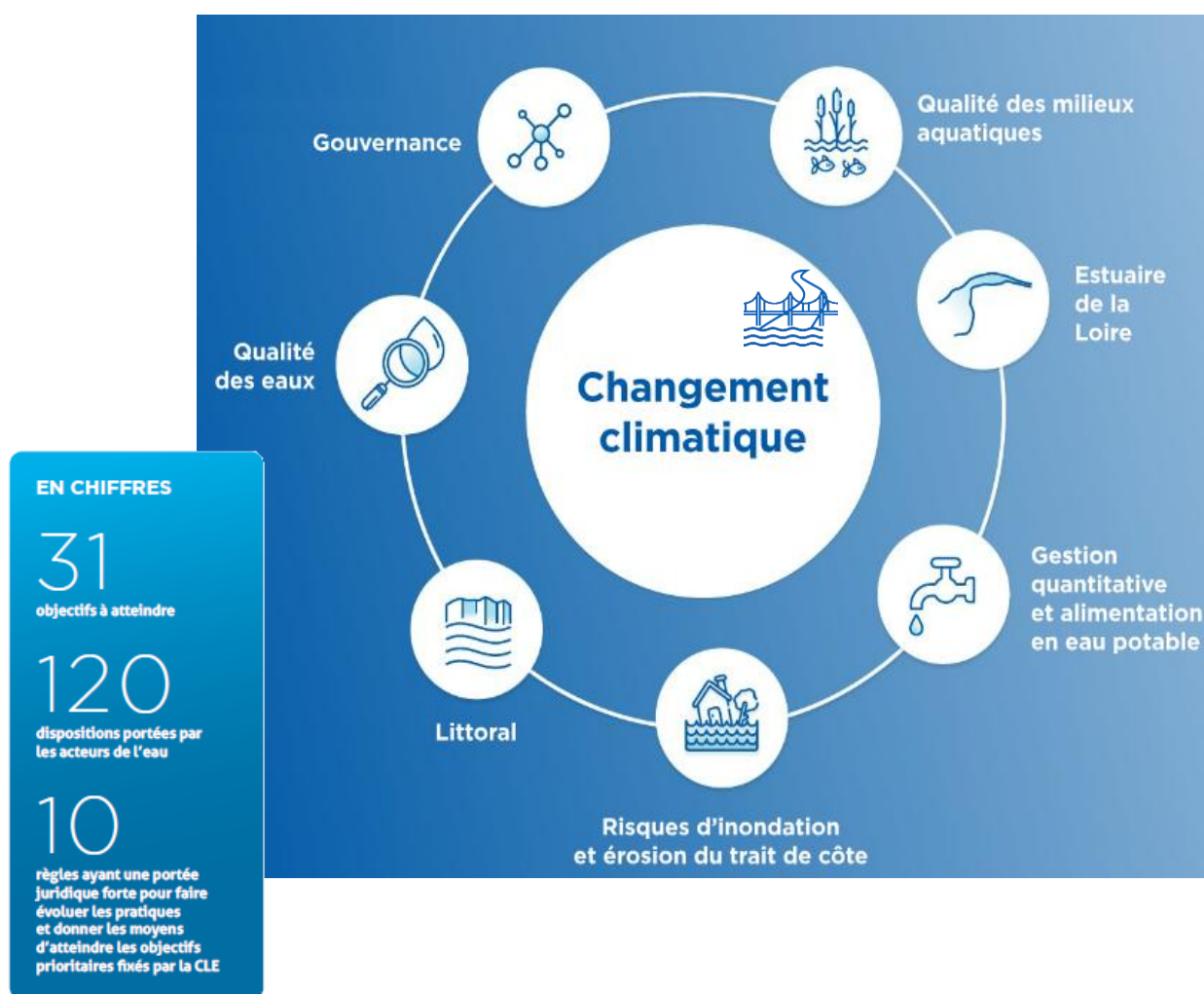
Un estuaire long* de **95 km**
(3e de France après ceux de la Seine et de la Gironde)

* influence de la marée dynamique

Les usages de l'eau sont variés sur le territoire avec l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie représentant la majorité de la consommation. Certains usages professionnels sont également spécifiques au littoral : la pêche, la conchyliculture et la saliculture, ainsi que des activités de loisirs : baignade, pêche à pied et navigation.

Les **documents du SAGE (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, règlement)** sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. Le règlement est également opposable aux tiers. Le SAGE est élaboré, suivi et révisé par la Commission locale de l'eau, qui délègue certains travaux à son Bureau.

8 ENJEUX IDENTIFIÉS



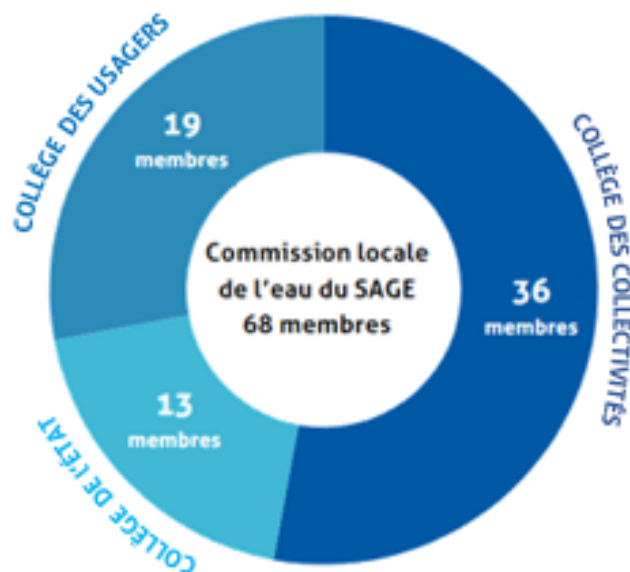
2. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



2.1. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU & SES INSTANCES

La **Commission locale de l'eau (CLE)** est le « **parlement local de l'eau** » sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Elle est l'instance de concertation des acteurs du territoire. Elle a pour rôle d'élaborer, de suivre et de réviser le SAGE. Elle est composée de 68 membres répartis en 3 collèges (représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, représentants des usagers, représentants de l'État et de ses établissements publics – cf. annexe 1).

La CLE est présidée par Claude CAUDAL, Maire de Préfaillles et Vice-président de Pornic Agglo, Pays de Retz.



Président
Claude CAUDAL
Pornic Agglo Pays de Retz



1^{er} Vice-président
Jean-Sébastien GUITTON
Nantes Métropole



2^e Vice-président
Éric PROVOST
Saint-Nazaire Agglo-CARENE



En 2025, la Commission locale de l'eau s'est réunie **5 fois** (cf annexe 2- Ordres du jour des réunions de la CLE).

Plusieurs instances émanent de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire avec pour chacune des rôles spécifiques.

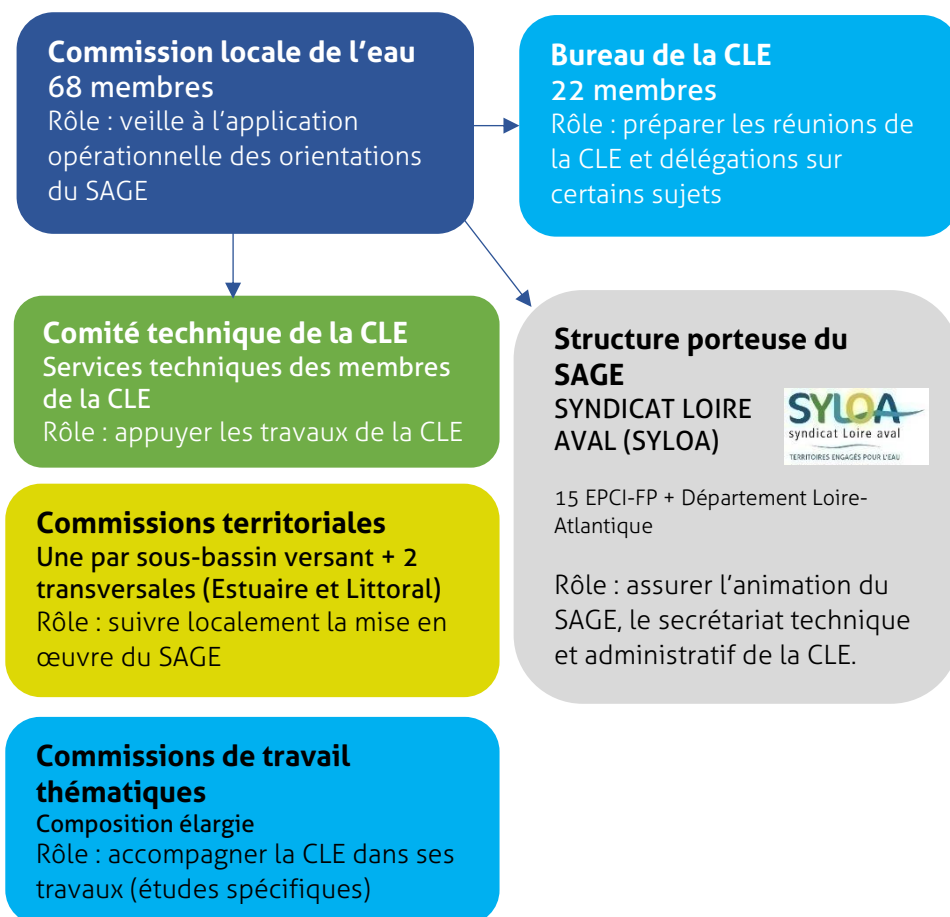
Le **Bureau de la CLE** assiste le Président dans ses fonctions, et notamment dans la préparation des séances plénières de la CLE. Il est composé de 22 membres répartis également en 3 collèges (cf annexe 3) et est chargé :

- du suivi de la procédure de révision du SAGE et de sa mise en œuvre ;
- de la communication sur le SAGE.

Le Bureau a également reçu délégation de la CLE pour répondre aux saisines de la CLE sur les dossiers et projets du territoire (dossiers d'autorisation environnementale, projets de contrats, etc.), à l'exception des projets stratégiques qui sont présentés et votés par la CLE.

En 2025, le Bureau de la CLE s'est réuni **10 fois** (cf annexe 4- Ordres du jour des réunions du Bureau de la CLE)





Le **Syndicat Loire Aval (SYLOA)** composé de 16 membres, 15 EPCI-fp et le Département de Loire-Atlantique a été désigné comme **structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire**. Il met à disposition de la CLE les moyens humains et financiers pour assurer la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE. Il assure le secrétariat technique et administratif pour le compte de la CLE. Il accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches d'aménagement du territoire, porte les études relevant d'un enjeu global sur le bassin versant, sensibilise et communique sur les thématiques du SAGE Estuaire de la Loire, etc.

Le Comité technique est composé des services techniques des membres de la CLE. Il peut être mobilisé par le Président de la CLE sur des projets ou thématiques précises afin d'appuyer les travaux de la CLE. Il ne s'est pas réuni en 2025.

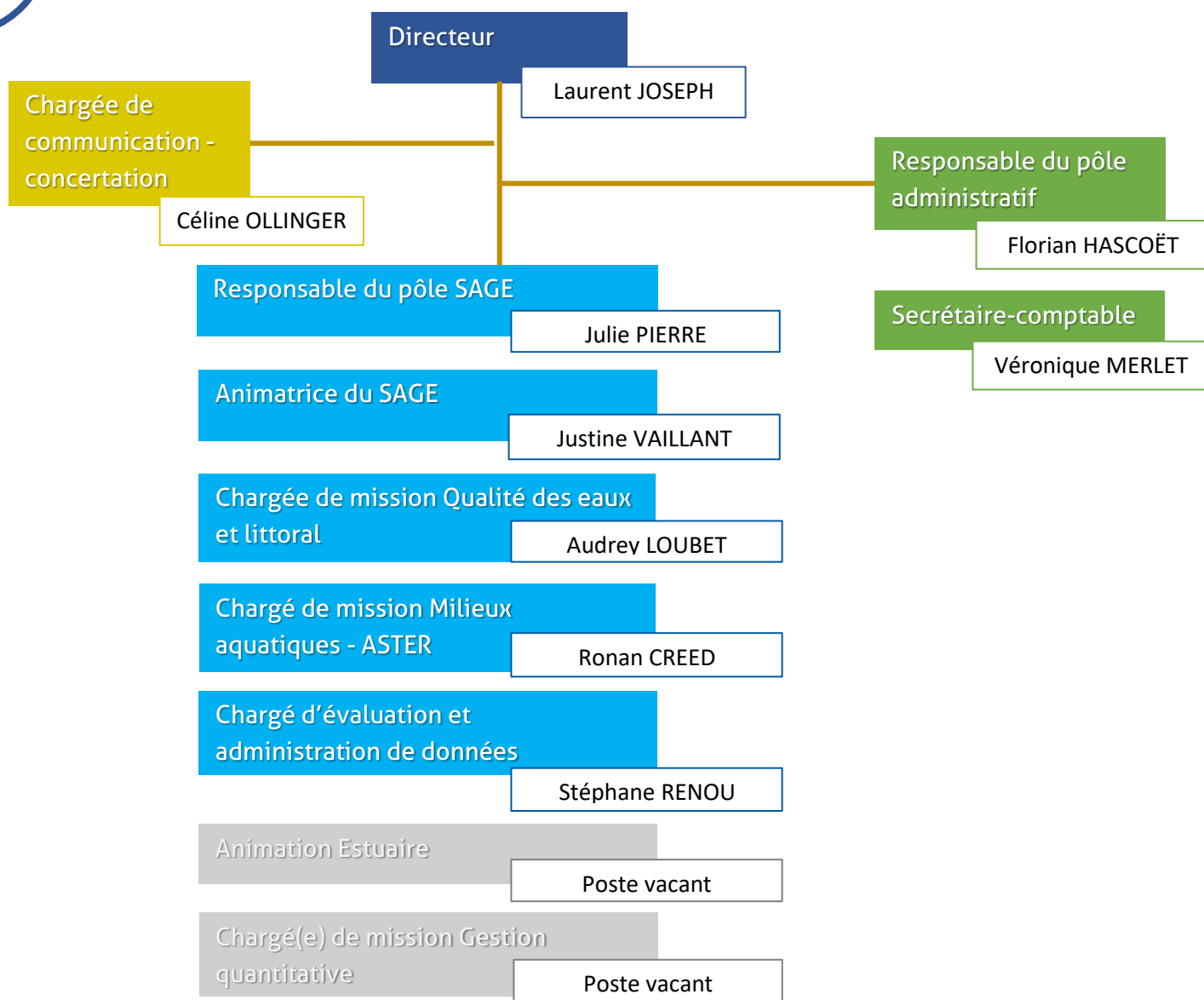
Le nouveau SAGE prévoit l'installation de **commissions territoriales**, déclinées par sous-bassin versant de référence du SAGE coanimées entre la structure porteuse du SAGE et la structure pilote du sous-bassin versant concernée pour coordonner localement la mise en œuvre du SAGE. Elles ont été mises en place en 2025.

Des commissions de travail, notamment thématiques, peuvent être constituées, à l'initiative du Président, pour accompagner les réflexions de la CLE dans ses travaux. Leur composition est arrêtée par le Président après avis du bureau. Les commissions peuvent être élargies à des personnes extérieures à la CLE dans le but de concerter largement et de faire remonter l'information vers les membres de la CLE.



2.2. L'ANIMATION DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

(Au 31 décembre 2025)

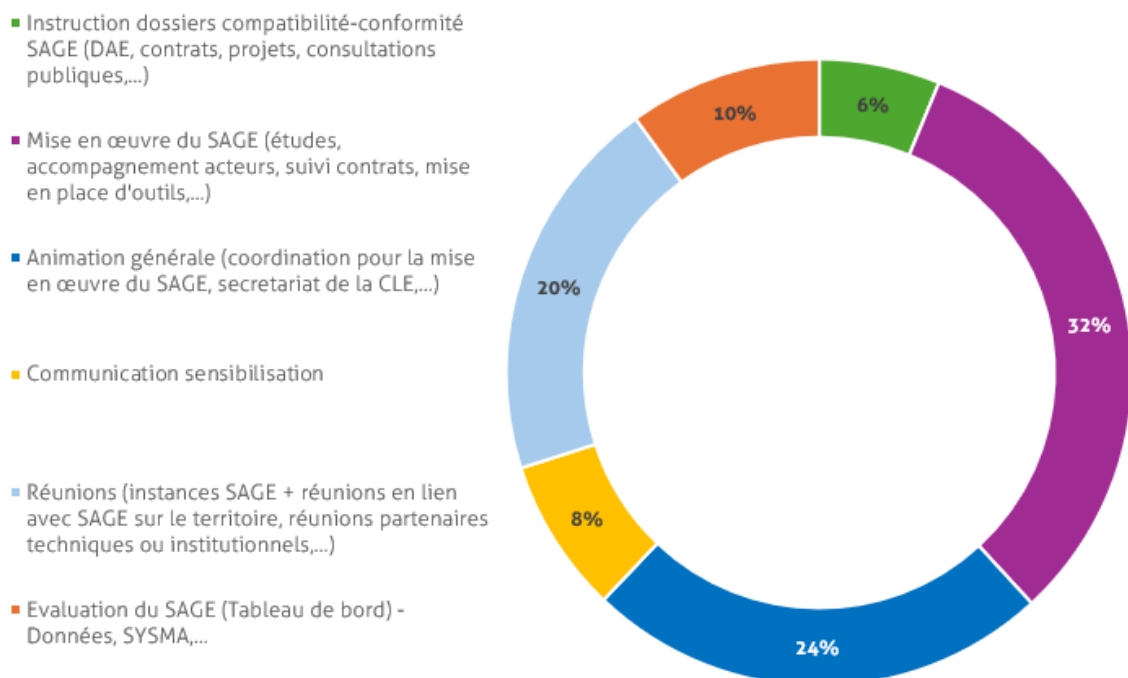


Les missions de l'équipe d'animation du SAGE Estuaire de la Loire sont les suivantes :

- **Assurer le secrétariat de la Commission locale de l'eau (CLE) :**
 - Proposition au Président de la CLE d'ordre du jour pour les CLE et BCLE
 - Organisation et animation technique de la CLE en lien avec le Président de la CLE
 - Production de présentations associées au SAGE et ses enjeux, de cartes
 - Réponse aux sollicitations (structure pilotes, associations, pétitionnaires), analyse des projets et des contrats au regard du SAGE (avis technique et réglementaire), lien avec les services instructeurs, rédaction de notes, de courriers, des avis à la suite de la validation par la CLE, etc.
- **Mettre en place des moyens d'animation pour mettre en œuvre le SAGE** (Coordination et accompagnement des acteurs (ex. CT Eau), développement d'outils pour faciliter la mise en œuvre du SAGE, mission ASTER (appui technique aux techniciens de rivière ...) :

- Veille à la bonne prise en compte du SAGE et de ses enjeux en accompagnant les porteurs de projets d'aménagement, de programmes opérationnels (CT eau, accords de programmation, etc.), de documents d'urbanisme, etc.
- Coordination et mobilisation des maîtres d'ouvrage identifiés dans le SAGE pour atteindre le bon état des masses d'eau (suivi des études d'amélioration de la connaissance, d'actions, etc.)
- Co-animation des commissions territoriales avec les structures pilotes désignées sur les sous-bassins versant de référence
- Animation inter-SAGE sur les enjeux communs (ex. littoral, gestion quantitative...)
- Animer les réseaux du SYLOA ASTER et ASTEQ (appui technique, partage d'expériences, formations...).
- **Suivre la mise en œuvre du SAGE** (études stratégiques dont celles à mener par le SYLOA) et évaluation de la mise en œuvre pour l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire (tableau de bord du SAGE) :
 - Suivi des études stratégiques du territoire et lancement et suivi de 9 études sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du SAGE d'amélioration de la connaissance sur la qualité des eaux depuis l'amont des bassins versant jusqu'au littoral
 - Elaboration et gestion du tableau de bord du SAGE
- **Communiquer, sensibiliser et informer sur les enjeux du SAGE** Estuaire de la Loire ;
- **Suivre les études et analyses nécessaires à la révision du SAGE** Estuaire de la Loire.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU SAGE EN 2025



Le temps passé pour les activités liées au SAGE en 2025 représente 7,7 ETP pour l'équipe technique et le secrétariat de la CLE.



5 ETP + frais de fonctionnement sont financés de 50 à 70% pour l'animation du SAGE et missions spécifiques sous conventionnement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représentant un total estimatif d'environ 235 000 € d'aides.



La Région Pays de la Loire apporte un soutien financier de 16 000 € pour l'animation du SAGE.

L'équipe technique d'animation du SAGE a évolué au cours de l'année 2025 (cf organigramme au 31 décembre 2025).



3. LE SECRETARIAT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



3.1. Les missions du secrétariat de la CLE

L'équipe d'animation du SAGE a en charge le secrétariat technique et administratif de la Commission locale de l'eau du SAGE. Dans ce cadre, elle :

- accompagne le Président de la CLE dans l'organisation et l'animation technique des différentes instances de la CLE (logistique, préparation ordre du jour et de la présentation, sollicitation des intervenants, réunions préparatoires, production de compte-rendu,...) ;
- assiste techniquement le Président et l'ensemble des membres de la CLE dans les travaux de la CLE (réunions, notes, courriers...) ;
- appuie les acteurs du territoire (élus, animateurs, techniciens, usagers, associations, pétitionnaires) dans l'élaboration de leur projet afin que l'ensemble des enjeux du SAGE concernés soient bien pris en compte ;
- produit des présentations, des cartes et tout support permettant de communiquer sur le SAGE et sensibiliser sur les enjeux de l'eau du territoire ;
- répond aux sollicitations (structure pilotes, associations, pétitionnaires), analyse des projets et des contrats au regard du SAGE (avis technique et réglementaire) et fait le lien avec les services instructeurs sur les dossiers qui sont présentés en CLE pour avis.

3.2. Avis de la CLE sur les projets concernés par le territoire

3.2.1. LES DOSSIERS D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



Les projets d'aménagements du territoire (routes, constructions, ZAC, etc.) susceptibles d'avoir des impacts sur l'eau et les milieux (imperméabilisation, rejets, prélèvements, etc.) sur le périmètre du SAGE sont soumis à autorisation environnementale. Avant leur mise en œuvre, les porteurs de projets doivent déposer un dossier auprès des services de l'État (DREAL ou DDT(M)) pour instruction. La CLE est consultée par le service instructeur pour émettre un avis sur ces dossiers d'autorisation

environnementale au regard des documents du SAGE en vigueur. Elle dispose de 45 jours pour transmettre son avis (30 jours pour les compléments aux dossiers). Pour plus de réactivité, la CLE a délégué cette mission à son Bureau.

L'équipe d'animation du SAGE analyse les dossiers d'autorisation au regard des objectifs, dispositions et règles du SAGE. Cette première étape peut être alimentée par des échanges avec le service instructeur concerné (DREAL ou DDT(M)) pendant la phase d'instruction ou les maîtres d'ouvrage en amont du dépôt du projet.



Elle présente ensuite cette analyse aux membres du Bureau de la CLE pour qu'ils débattent sur les projets puis formulent un avis ou une demande de compléments.

Les décisions sont adressées au service instructeur par courrier signé du Président de la CLE et mises en ligne sur le [site internet du SAGE](#).

Avant la présentation aux membres du Bureau de la CLE, il est recommandé aux pétitionnaires de prendre attache de l'équipe d'animation du SAGE dès la conception de leur projet afin de bien prendre en compte les objectifs du SAGE et ainsi faciliter l'instruction des dossiers.

En 2025, 4 avis ont été rendus sur des dossiers d'autorisation environnementale.



Intitulé du dossier d'autorisation environnementale	Pétitionnaire	Avis du Bureau de la CLE
Phase 2 du projet de développement des nouvelles lignes de transport (DNLT) sur la commune de Nantes	SEMITAN	Favorable
Plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest sur les communes de Saffré, Héric et Nort-sur-Erdre	Département de la Loire-Atlantique	Favorable avec recommandations
Opérations de dragage d'entretien des ouvrages maritimes sur la commune de Saint-Nazaire	Chantiers de l'Atlantique	Favorable
ZAC des deux ruisseaux sur la commune de Thouaré-sur-Loire	Loire Océan Développement	Favorable

3.2.2. LES CONTRATS TERRITORIAUX EAU / PROGRAMMATIONS EAU

Le Bureau de la CLE est également sollicité par les structures porteuses de programmations opérationnelles pour émettre des avis sur les contrats ainsi que sur les premiers inventaires zones humides et éléments structurants du paysage réalisés. En 2025, trois avis ont été rendus par le Bureau de la CLE.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
Accord de territoire eau 2025-2027 « Sud Estuaire – Côte de Jade » (reprogrammation)	Favorable avec recommandations
Inventaire des haies, zones humides, plans d'eau sur les communes du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, incluant Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef, Préfaillies et La Plaine-sur-Mer	Favorable
Proposition de méthode progressive d'inventaire des zones humides portée par la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (avis commun des CLE des SAGE Estuaire de la Loire, Mayenne, Oudon et Sarthe aval)	Favorable avec recommandations

3.2.3. LES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE

 La disposition G2-6 du SAGE Estuaire de la Loire vise à garantir la bonne intégration de ses objectifs dans les documents d'urbanisme. À ce titre, l'équipe d'animation du SAGE accompagne les structures porteuses de SCoT dans la rédaction de leurs documents, en veillant à la prise en compte du SAGE.

En 2025, le Bureau de la CLE a émis un avis sur sept projets de Schémas de Cohérence Territoriale. Pour la majorité des SCoT, ces avis ont été formulés dans le cadre des consultations obligatoires des personnes publiques associées. Pour d'autres, le Bureau de la CLE s'est autosaisi dans le cadre des enquêtes publiques.

Intitulé du contrat	Avis du Bureau de la CLE
SCoT du Vignoble nantais	Favorable avec recommandations
SCoT d'Arc Sud Bretagne	Favorable avec recommandations
SCoT de Mauges Communauté	Défavorable
SCoT de CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo	Favorable avec recommandations
SCoT de Nantes Saint-Nazaire	Favorable avec recommandations
SCoT du Pays de Retz	Favorable avec recommandations



3.2.4. CONSULTATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES

Également, les membres de la CLE et du Bureau de la CLE se sont prononcés sur cinq consultations du public ou concertations sur les projets suivants :

- Enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne
- GiLA – Nouvel axe électrique de la façade atlantique
- Déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire
- Projet de décret qui crée le cadre du Guichet Unique chargé d'évaluer les demandes de destruction de haies
- Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté cadre N°2023/SEE/0118 portant sur les limitations et les interdictions de prélèvement dans les cours d'eau, les nappes et sur le réseau d'eau potable du département de la Loire-Atlantique

Enfin, et de manière régulière, l'équipe d'animation du SAGE est intervenue pour présenter l'avancement de la mise en œuvre du nouveau SAGE (préparation et organisation des commissions territoriales, présentation du guide du SAGE simplifié et de la vidéo du SAGE, modifications apportées aux cahiers type et aux procédures de validation pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, feuille de route de la CLE, tableau de bord du SAGE, rapport d'activités de la CLE, etc.).

Des interventions extérieures ont également permis à la CLE et au Bureau de la CLE de prendre connaissance des sujets suivants :

- La réforme de la procédure d'autorisation environnementale (DDTM 44),
- Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (Agence de l'eau),
- L'analyse Hydrologie-Milieus-Usages-Climat sur l'axe Loire Allier (Agence de l'eau),
- Les substances émergentes dans l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire (Atlantic' eau / Université de Nantes).

CHIFFRES CLÉS

19 avis rendus par la CLE sur des dossiers d'autorisation et de déclaration environnementale, contrats et programmations, inventaires zones humides et éléments structurants du paysage, schémas de cohérence territoriale, consultations et enquêtes publiques.



4. LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



4.1. LANCEMENT OFFICIEL DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Le 31 décembre 2024, le SAGE a été validé par arrêté inter-préfectoral clôturant près de 10 ans de travail collaboratif avec les acteurs du territoire pour construire un véritable plan d'action pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire avec pour objectif l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Le 28 janvier la CLE s'est réunie pour lancer officiellement la mise en œuvre du nouveau SAGE. A cette occasion de nombreux supports de communication réalisés par le SYLOA ont été présentés aux membres : la vidéo de présentation du SAGE, le guide simplifié du SAGE, le guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, ...



Avec le lancement de la mise en œuvre du SAGE Estuaire, une feuille de route 2026-2030 a été établie cette année par l'équipe d'animation et validée par la Commission locale de l'eau en décembre. Elle définit la stratégie pluriannuelle de la Commission locale de l'eau avec le Syndicat Loire Aval (SYLOA), structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire, qui mobilise les moyens humains et financiers pour la mise en œuvre du SAGE. La feuille de route permet de préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à la cellule d'animation et sert de référence à l'agence de l'eau pour l'instruction des demandes d'aide financière notamment d'animation (postes).

Elle s'articule autour d'actions prioritaires définies par la CLE :



GOUVERNANCE

- Créer une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire pour mettre en œuvre le SAGE
- Définir une gouvernance et une stratégie pour l'estuaire
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire



QUALITÉ DES MILIEUX

- Préserver et restaurer les zones humides
- Limiter l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques, mais également la qualité de l'eau et la ressource en eau
- Préserver et restaurer les têtes de bassin versant



ESTUAIRE DE LA LOIRE

- Comprendre l'estuaire pour améliorer son fonctionnement
- Mieux prendre en compte le lien terre-estuaire-mer



QUALITÉ DES EAUX

- Limiter les pollutions émanant des systèmes d'assainissement



LITTORAL

- Déterminer les sources de pollution des eaux côtières pour les réduire



GESTION QUANTITATIVE & ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Identifier les sous-bassins versants en tension quantitative et évaluer les volumes d'eau disponibles par type de ressource ainsi que les débits d'objectifs d'étiage suffisants sur les cours d'eau
- Partager la ressource en eau en mettant en place une sobriété des usages dans le cadre d'un projet territorial de gestion des eaux (PTGE)
- Protéger les aires d'alimentation et périmètres de protection des captages d'eau potable



RISQUES D'INONDATION & ÉROSION DU TRAIT DE CÔTE

- Accompagner l'adaptation des zones exposées au risque de submersion estuarienne et littorale et à des phénomènes d'évolution du trait de côte



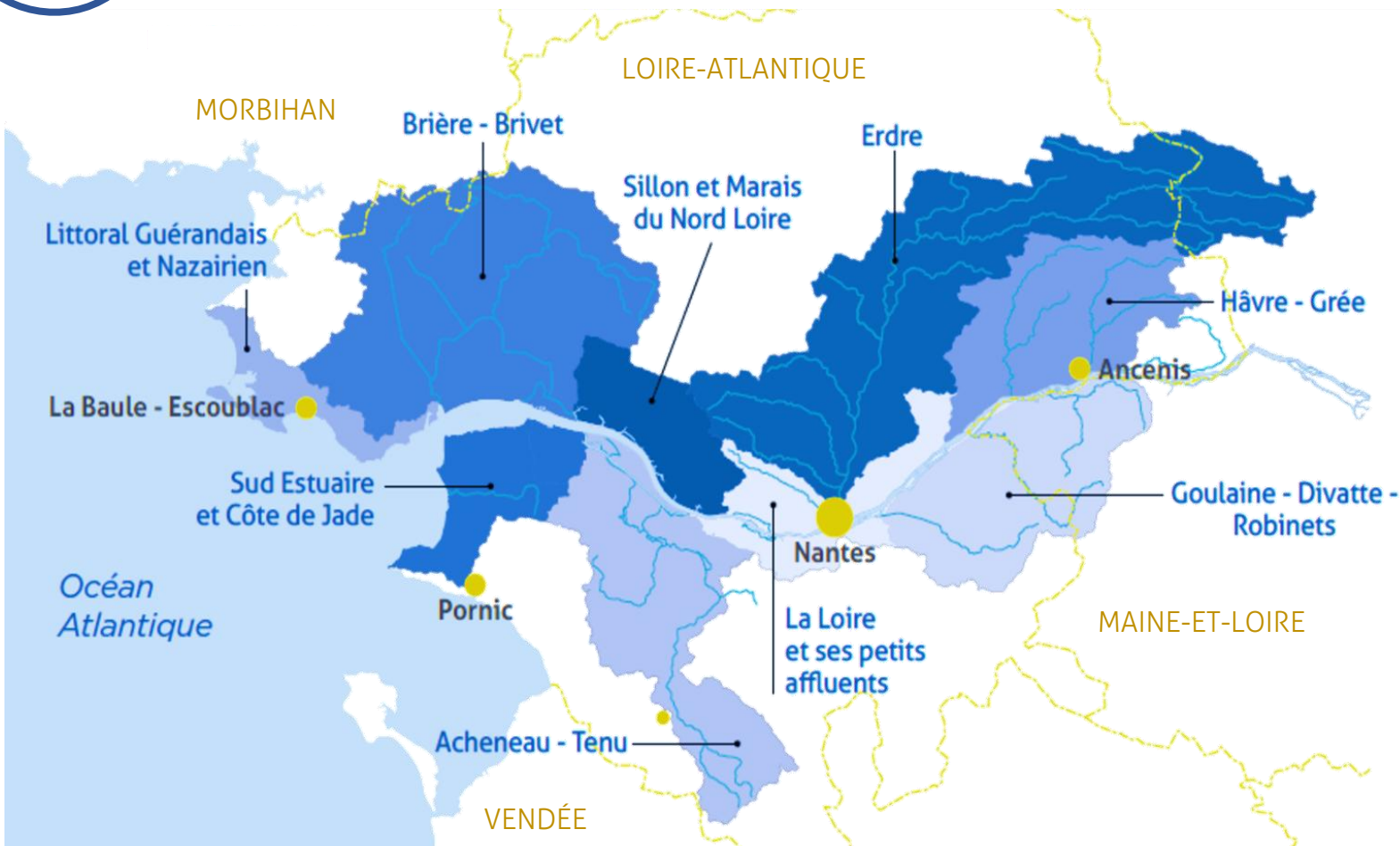
COMMUNICATION & SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET DU SAGE

- Communiquer et sensibiliser pour faire approprier le SAGE et faire prendre conscience des enjeux eau du territoire



4.2. ORGANISATION & COORDINATION TERRITORIALE

La CLE intervient sur le territoire du SAGE Estuaire constitué de 9 sous-bassins versants de référence principalement situés dans le Département de Loire-Atlantique. Il intègre également une partie en Maine-et-Loire et à la marge quelques communes du Morbihan, en amont du bassin du Brivet.



4.2.1. LES COMMISSIONS TERRITORIALES

Une des ambitions que s'est fixée la CLE pour ce nouveau SAGE est la création d'une gouvernance partagée avec les acteurs du territoire, par la coanimation de **9 commissions territoriales** (mises en place et coanimées par la structure porteuse du SAGE et les structures pilotes identifiées pour chacun des sous-bassins versants). Ces instances locales de la CLE ont vocation à assurer une dynamique de mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du périmètre d'intervention.

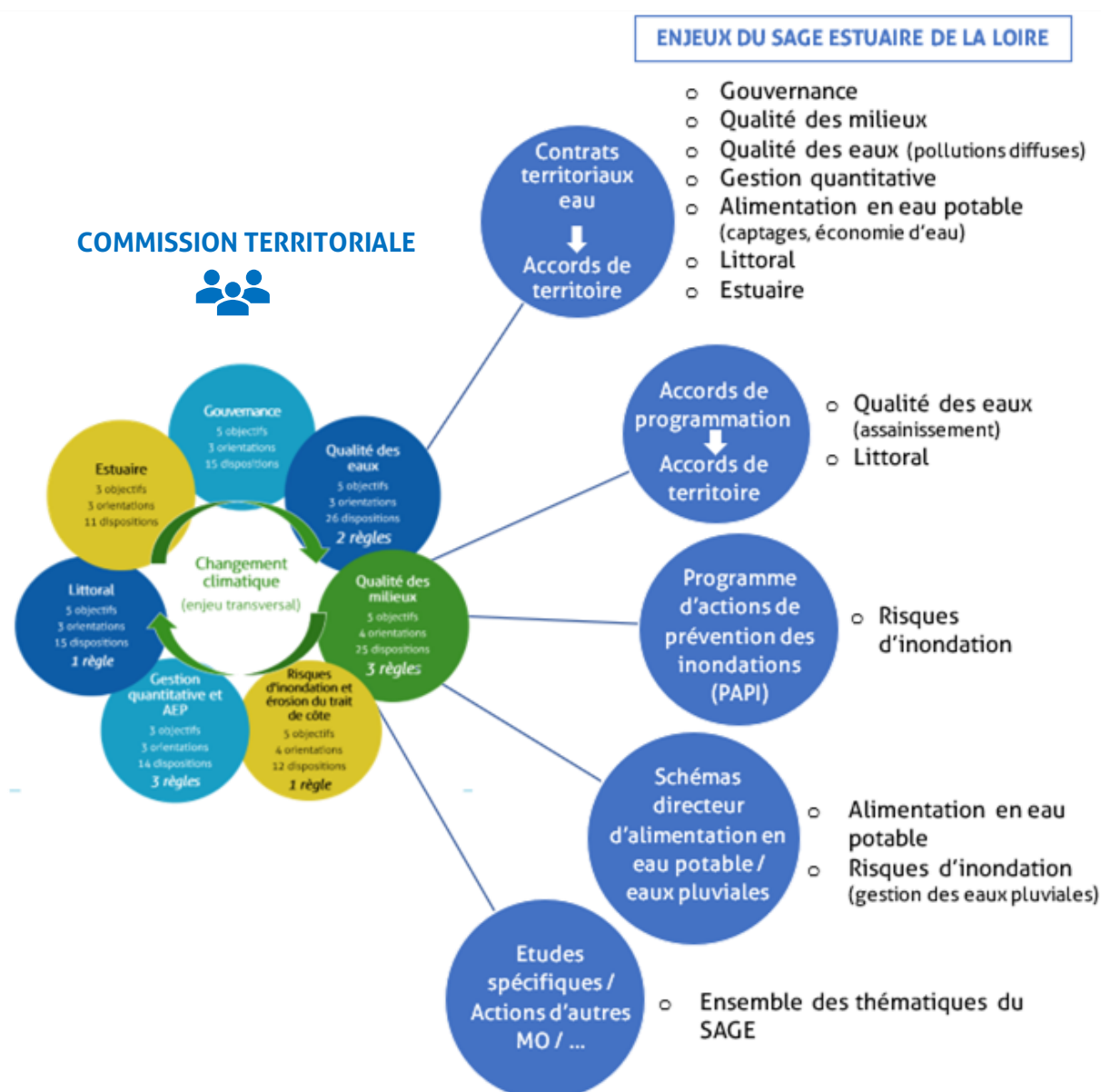
Ces commissions constituent des espaces privilégiés d'échanges et de partage entre les acteurs du grand et du petit cycle de l'eau : collectivités territoriales, syndicats d'eau potable, représentants du monde agricole, associations environnementales et usagers. Elles sont ouvertes à tous les acteurs locaux concernés par les enjeux du SAGE. Elles contribuent à la mise en œuvre opérationnelle du SAGE à l'échelle locale et à l'élaboration de stratégies territoriales adaptées aux enjeux de l'eau.

Ces commissions territoriales ont pour rôle de :

- Faire connaître et faire vivre la mise en œuvre du SAGE localement en prenant en compte l'ensemble des enjeux ;

- Suivre la mise en œuvre des différents programmes opérationnels sur les sous-bassins versants pour l'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement du bon état des masses d'eau ;
- Mettre en évidence la cohérence des actions menées à l'échelle du sous-bassin versant ;
- Constituer un lieu d'échanges privilégié avec tous les acteurs concernés par les enjeux du SAGE à l'échelle locale ;
- Rendre compte à la Commission locale de l'eau une fois par an de l'avancement, l'évaluation locale du SAGE (lien avec le tableau de bord).

Les commissions territoriales doivent permettre un décloisonnement de la prise en compte de chacun des enjeux de l'eau du territoire qui se fait actuellement au travers de nombreux outils.



Entre mars et novembre 2025, huit commissions territoriales se sont installées sur les sous-bassins versants de référence du SAGE, réunissant 198 participants (25 participants par commission en moyenne).

Pour organiser ces commissions, l'équipe d'animation du SAGE s'est fortement mobilisée, en se rapprochant des équipes des structures pilotes pour coconstruire les commissions territoriales, par des temps d'échanges individuels spécifiques à chaque sous-bassin versant

de référence du SAGE. Il s'agissait d'affiner la composition des commissions, de préparer l'ordre du jour et la présentation, de définir les intervenants extérieurs à la coanimation, d'organiser la logistique, etc.

Avec pour ordre du jour la présentation des enjeux du nouveau SAGE Estuaire de la Loire, ces rencontres se sont arrêtées au fil de chaque réunion sur la présentation du rôle et des missions des commissions territoriales et de son organisation, tout en portant un regard sur les actions d'ores et déjà mises en œuvre sur les sous-bassins versants de référence du SAGE.

Dans ce cadre, les interventions extérieures, particulièrement riches, ont été nombreuses :

- SCoT en révision prenant en compte le nouveau SAGE (COMPA)
- Etude relative aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo)
- Amélioration des systèmes d'assainissement (CC Erdre et Gesvres)
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées (Nantes métropole)
- Présentation du groupe « 30 000 » (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire)
- Contrat pour la Loire et ses annexes de Montsoreau à Nantes (CEN Pays de la Loire – GIP Loire Estuaire)
- Etude d'optimisation de la gestion des ressources en eau potable (Syndicat d'eau de l'Anjou)
- Paiements pour services environnementaux à Nort-sur-Erdre (Atlantic'eau)
- Révision des profils de vulnérabilité des baignades des plages de Pornichet (Saint-Nazaire agglo)
- Stratégie de gestion du trait de côte (Pornic Agglo Pays de Retz)
- Sensibilisation eaux pluviales/eaux usées et opération « Ici commence la mer » (Saint-Nazaire Agglo - CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo)
- Sensibilisation aux économies d'eau (Atlantic'eau)
- Etc.





Lors de ces commissions, des questionnaires enquêtes de satisfaction ont été communiqués aux participants dans l'idée de recueillir leurs avis sur ces premières rencontres, sur le contenu de la présentation, mais également les suggestions pour les prochaines. Sur les 198 participants, 62 personnes ont répondu au questionnaire.

4.2.2. LA GOUVERNANCE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'estuaire de la Loire présente des dysfonctionnements liés à son histoire : au cours des derniers siècles, les aménagements réalisés pour favoriser les activités humaines (chenalisation, endiguement, etc.) ont entraîné un creusement du lit de la Loire. Les conséquences négatives sont nombreuses : déconnexion des annexes hydrauliques, remontée des eaux salées, extension du bouchon vaseux, etc.



Parmi les enjeux de ce nouveau SAGE, la CLE a souhaité mettre l'accent sur l'estuaire du fleuve, axe structurant du territoire. Le SYLOA, structure porteuse du SAGE a été désigné par la CLE comme structure coordinatrice pour la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations de l'estuaire. Dans ce cadre, il est préconisé de mobiliser les collectivités riveraines de la Loire, les acteurs locaux de l'estuaire (acteurs économiques, associatifs, etc.), les partenaires techniques et financiers, les services de l'État et les organismes de recherche ou de connaissance et d'engager une concertation estuarienne afin de :

- partager une vision prospective de l'ensemble de l'estuaire de la Loire intégrant le changement climatique au travers d'une stratégie à horizon 2050,



- élaborer un programme d'intervention concerté et partagé sur l'estuaire à l'aval de Nantes.

Dans le cadre de cette démarche, une collecte des données sur l'estuaire a été initiée pour constituer une base dans les réflexions à mener. Des rencontres ont par ailleurs été réalisées auprès de différents acteurs, parties prenantes de l'estuaire afin notamment d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes précédemment envisagés à l'aval de Nantes pour tirer les enseignements des précédentes expériences et ainsi adapter la méthodologie de concertation. Ainsi, cinq démarches préalables ont été étudiées :

- Des réflexions sur des programmes de restauration morphologique ou hydro-écologique : Modélisation prospective de la Loire estuarienne et études prospectives aval et programme de restauration aval par le GIP Loire Estuaire.
- Des mesures de protection : Réserve naturelle nationale et Parc naturel régional.
- Des projets et stratégies de territoire : Parc naturel régional et Pacte pour l'estuaire.

Cette démarche doit ensuite aboutir à un diagnostic partagé de l'estuaire par les acteurs du territoire. Cette démarche de concertation ne pouvant être initiée sans une compréhension fine des enjeux, des actions de sensibilisation sur le sujet seront à organiser. De nombreuses rencontres avec le GIP Loire Estuaire ont par ailleurs été menées durant cette année pour étudier la mise en œuvre du SAGE sur cette thématique et notamment la réalisation d'études d'amélioration de la connaissance du fonctionnement de l'estuaire.



4.3. ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

4.3.1. PRISE EN COMPTE DU SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La disposition G2-6 du nouveau SAGE a pour objet de veiller à la bonne intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme. À ce titre, l'équipe d'animation accompagne techniquement les collectivités porteuses de Schémas de cohérence territoriale (SCoT) dans la rédaction de leurs documents, en veillant à la bonne prise en compte du SAGE pour assurer leur compatibilité avec le SAGE.

De nombreux SCoT sont mis en œuvre sur le périmètre du SAGE.

Les SCoT doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par les SAGE, et énoncés dans le PAGD. En l'absence de SCoT, cette compatibilité s'impose aux PLU/PLUi et aux cartes communales.

Carte des SAGE de l'estuaire de la Loire. La carte illustre la répartition géographique des SAGE dans la région, colorimétriquement différenciés. Les communes appartenant à un SAGE sont délimitées par une ligne noire, tandis que les communes de l'estuaire de la Loire sont indiquées par une ligne blanche. La limite départementale est représentée par une ligne rouge pointillée. Les communes de Nantes sont également indiquées. La carte inclut une échelle de 0 à 30 km et une légende explicative.

SAGE identifiés sur la carte :

- SCoT Arc Sud Bretagne
- SCoT de Cap Atlantique
- SCoT du pays de Redon et Vilaine
- SCoT de l'Anjou Bleu
- SCoT Châteaubriant Derval
- SCoT de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
- SCoT du Pays d'Ancenis
- SCoT Métropole Nantes Saint-Nazaire
- SCoT du Pays des Mauges
- SCoT du Vignoble Nantais
- SCoT Pays de Retz

Communes et lieux-dits mentionnés : La Baule, La Baule-Escoublac, Saint-Nazaire, Pornic, Machecoul-Saint-Même, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Nantes, Le Loroux-Bottereau, Orléans, Ancenis, Vallons-de-l'Érdre, Candé, Saint-Gildas-des-Bois, Pontchâteau, Savenay, Saint-Brevin-les-Pins, Paimboeuf, La Roche-Bernard, La Roche-Beaucourt, La Roche-Beaucourt, La Roche-Beaucourt.

Autres informations : MORBIHAN, LOIRE ATLANTIQUE, VENDEE, Océan Atlantique.

The cover features a blue-tinted photograph of a river scene with buildings and trees. The title is written in white text over the image. The logo for SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE is in the bottom left, and the SYLDA logo is in the bottom right.

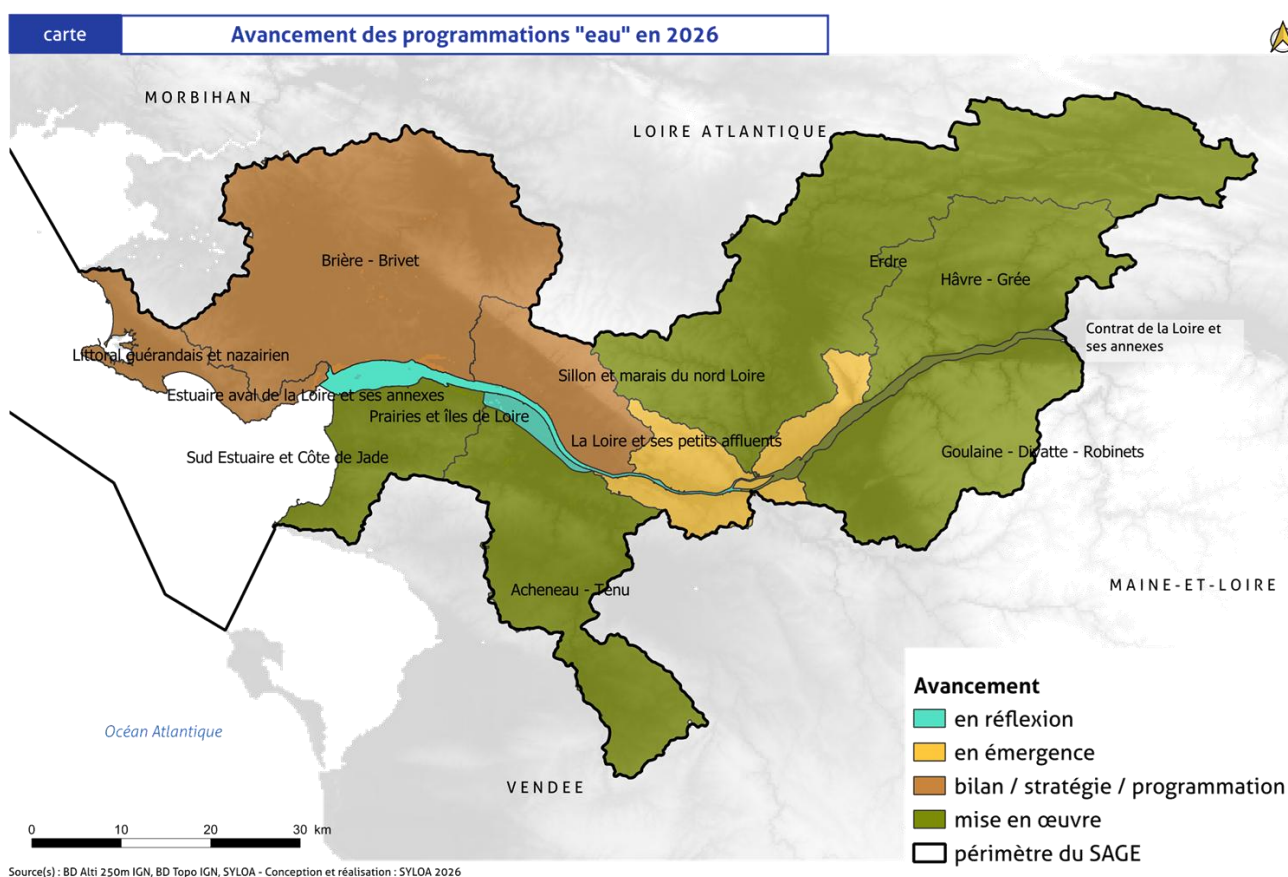
Pour cet accompagnement dédié, le SYLOA s'appuie sur le guide pour la bonne prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme finalisé en 2024, et diffusé aux acteurs du territoire en début d'année 2025.



Le nouveau SAGE apporte des précisions quant au contenu des CT Eau / AT Eau. Au regard des dispositions, le programme d'actions des CT Eau / AT Eau devra être articulé a minima autour de trois principaux volets : les milieux aquatiques, la qualité des eaux et la gestion quantitative. Il pourra également comporter un volet inondation.

L'équipe d'animation assure un suivi de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des CT Eau sur le périmètre du SAGE, afin de veiller à la bonne prise en compte des enjeux, objectifs et dispositions du SAGE en vigueur et du nouveau SAGE. Elle participe aux réunions de travail, comités techniques et comités de pilotage et appuie les porteurs de projets sur des questions techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles. Certaines études (qualité, milieux aquatiques, inondations...) ou travaux font également l'objet d'un suivi plus fin, pouvant se traduire par un accompagnement technique du maître d'ouvrage.

Pour appuyer les acteurs dans l'élaboration de leur stratégie et des contrats territoriaux, des **carnets de territoire** présentant les enjeux et objectifs fixés par la CLE à l'échelle des sous-bassins versant et les éléments à intégrer aux programmations, sont rédigés par l'équipe d'animation. Il s'agit d'outils à destination des maîtres d'ouvrage des sous-bassins versants de référence du SAGE facilitant la mise en œuvre du SAGE.



En 2025, le SYLOA a travaillé à l'élaboration des carnets des contrats « Brière Brivet », « Sillon du Marais du Nord Loire », « Littoral Guérandais et Nazairien » et « Acheneau Tenu ».



SUD ESTUAIRE ET CÔTE DE JADE

Animation du contrat

Entente Pornic Agglo Pays de Retz et
Communauté de communes Sud Estuaire



Contrat eau en cours :

2022-2024 (1^{er} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du
contrat : 6

Equipe d'animation : 3,47 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 200 km²
(6 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● Le Boivre de la source à la confluence avec l'Estuaire de la Loire (FRGR1602)
- / ○ L'Aumondière et ses affluents depuis la source jusqu'à l'Estuaire de la Loire (FRGR1604)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● La Loire (large) (FRGC46)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Pêcheries à Corsept (Crédits SYLOA)

Sur ce territoire, le premier contrat territorial eau terminé en fin d'année 2024 a été renouvelé en 2025. Un nouvel accord de territoire, a été validé par le BCLE en avril 2025. Ce nouveau contrat s'étalera de 2025 à 2027 et confirme la dynamique lancée dans le territoire.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat, COTECH et COPIL et a analysé techniquement la nouvelle programmation à 3 ans. Cette dernière a été validée par la CLE en avril.

L'équipe d'animation du SAGE a été également sollicitée pour le suivi des études sur le territoire : inventaires sur les zones humides, les éléments structurants du paysage et les plans d'eau qui a été présenté et validé par la CLE en novembre, l'étude de gestion sur le marais de la Giguennais, l'étude du bassin versant de la Courance et la rédaction du CCTP pour l'étude du bassin versant Courillons-Aumondières. Elle a également participé aux COTECH des études sur le recul du trait de côte et les profils de vulnérabilité.

En parallèle, d'autres projets ont été suivis, notamment la finalisation de l'étude ADAPTO au niveau de la digue de Corsept et le lancement de la démarche ADAPTO+ Estuaire de la Loire porté par le Conservatoire du littoral et le suivi de l'étude de faisabilité pour la REUT porté par la Communauté de communes Sud Estuaire. Aussi une étude PEP est envisagée sur ce territoire porté par l'entente Pornic Agglo-Communauté de communes Sud Estuaire.

ACHENEAU TENU

Animation du contrat

Syndicat Grand Lieu Estuaire



Contrat eau en cours :

2024-2026 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 3

Equipe d'animation : 5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 480 km²
(23 communes)

Etat écologique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ○ Le Tenu depuis Saint-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au lac de Grand-Lieu (FRGR0556)
- / ● Le Tenu et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Etienne-de-Mer-Morte (FRGR1542)
- / ● L'Acheneau depuis le lac de Grand-Lieu jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0607)
- / ● La Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR1543)
- / ● Les Fraïches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2098)
- / ○ La Blanche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau (FRGR2130)
- / ○ La Berganderie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2066)
- / ○ Les Fontenelles et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu (FRGR2079)
- / ○ L'ancien cours de l'Acheneau et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau (FRGR2160)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)



Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Sur le bassin versant Acheneau-Tenu, le premier contrat territorial Eau de la stratégie élaborée pour la période 2021-2026 s'est achevé en 2023. Parallèlement à la mise en œuvre du programme d'action, le Syndicat Grand Lieu Estuaire a travaillé sur la reprogrammation du 2^{ème} CTeau pour la période 2024-2026 qui a été validé par le Bureau de la CLE en janvier 2024.

La cérémonie de signature du CT eau s'est tenue le 9 septembre 2024.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux Comités techniques et de pilotage annuel sur ce territoire et à des réunions en préparation de la reprogrammation. Elle a également suivi des travaux réalisés pour la restauration de milieux aquatiques.

Des échanges ont également eu lieu au sujet de la coordination entre les instances du CTeau et la commission territoriale afin de pouvoir mobiliser cette nouvelle instance de la CLE lors de phase stratégique du contrat.

GOULAINNE DIVATTE ROBINETS

Animation du contrat
Syndicat Loire Aval



Contrat eau en cours :
2024-2026 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 5

Equipe d'animation : 4,9 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 410 km²
(16 communes)

Etat écologique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● La Goulaine et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR2172)
- / ● La Boire de la Roche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Goulaine (FRGR2243)
- / ● La Divatte et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0538)
- / ● Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1609)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais



Sur ce territoire, un premier contrat territorial Eau a été mis en place en 2024.

Le projet, d'un montant de 6,9 M€, planifie 45 actions sur six ans. Pour améliorer la qualité de l'eau, le premier CT Eau couvrira la période 2024-2026 et prévoit notamment : 13 km de plantation de haies et l'accompagnement d'une trentaine d'agriculteurs à des changements de pratiques. En ce qui concerne la qualité des milieux, il est programmé le rétablissement de la continuité écologique de cinq grands ouvrages hydrauliques, la restauration de 10 km de cours d'eau en tête de bassin versant et de 15 km de canaux de marais envasés.

La cérémonie de signature du 1er CT Eau 2024-2026 a eu lieu le 10 octobre 2024.

Un accompagnement a été réalisé par l'équipe d'animation du SAGE pour la rédaction et la préparation de l'étude d'inventaires des zones humides et éléments structurants du paysage (relecture du CCTP, réunion de lancement, cadrage SIG). Le suivi de l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la continuité écologique de l'ouvrage de la Breulière a aussi été réalisé.

ERDRE

Animation du contrat

EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle)



Contrat en cours :

2023-2025 (1^{er} CT Eau – nouvelle stratégie)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 11

Equipe d'animation : 8,2 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 975 km² (37 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● L'Erdre et ses affluents depuis la source jusqu'au plan d'eau de l'Erdre (FRGR0539a)
- / ● L'Erdre depuis le plan d'eau de l'Erdre jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0539b)
- / ○ Le Hocmard et ses affluents (FRGR0540)
- / ● Le Gesvres et ses affluents (FRGR0541)
- / ○ Le Cens et ses affluents (FRGR0542)
- / ● La Chézine et ses affluents (FRGR0553)
- / ● Canal de Nantes à Brest depuis l'Erdre jusqu'à Blain (FRGR0927)
- / ● L'Étang Hervé et ses affluents (FRGR1551)
- / ○ La Déchausserie et ses affluents
- / ○ Le ruisseau des Vallées et ses affluents
- / ● Étang de Vioreau (FRGL105)
- / ● Étang de la Provostière (FRGL106)
- / ○ Étang de la Poitevine (FRGL107)
- / ● Sables et calcaires bassin de Nort-sur-Erdre (FRGG139)
- / ● Sables et calcaires bassin de Mazerolles (FRGG140)



Marais de l'Erdre (Crédits SYLOA)

La stratégie sur le sous-bassin de référence de l'Erdre a été élaborée sur la période 2023-2028. Le premier Contrat territorial Eau est en cours de mise en œuvre.

Le CT Eau s'appuie sur un programme d'actions ambitieux sur les trois prochaines années pour restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Erdre, pour un montant de 12,2 M€. Elles portent en particulier sur :

- La restauration de la qualité écologique des bassins versants du Cens, du Gesvres, du Charbonneau et de l'Erdre dans sa partie amont, prenant en compte de manière coordonnée les différents aspects de la qualité écologique
- La protection des captages prioritaires portés par les syndicats d'eau potable
- Des actions en faveur de la biodiversité « bleue » des milieux humides et aquatiques

Le CT Eau de l'Erdre intègre les actions relatives aux captages d'eau potable situés sur son territoire : Nort-sur-Erdre (démarche arrêté ZSCE), Freigné, Louroux-Béconnais et Vritz-Candé (démarche arrêté ZSCE) que l'équipe suit.

En 2025, l'équipe d'animation du SAGE a participé au comité de suivi des programmes Gesvres Cens Charbonneau menés par Nantes métropole, au lancement de l'étude menée par le Département de Loire-Atlantique sur un dispositif de franchissement de l'ouvrage Saint-Félix à Nantes, l'étude « Qualité de l'eau » du site de Vioreau et l'étude de la restauration de la continuité écologique sur deux ouvrages de l'Erdre (Saint Mars la Jaille et Bonnœuvre).

L'équipe a participé à la journée de visites de sites organisée par l'EDENN.

L'équipe a également participé aux instances de suivi du contrat (COPIL, COTECH).

LITTORAL GUÉRANDAIS ET NAZAIRIEN

Animation du contrat

Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo



Contrat eau en cours :

Stratégie du territoire pour l'eau et les milieux aquatiques 2018 – 2022 (prolongé jusqu'à 2025) / Elaboration nouvelle stratégie en cours

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 8

Equipe d'animation : 5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 340 km² (dont 120 km² sur le bassin versant de l'estuaire de la Loire)
(9 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● La Loire (large) (FRGC46)
- / ● Baie de Vilaine (large) (FRGG45)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)



Marais à Guérande (Crédits Philippe MARCHAND)

Le Programme Eau piloté par CAP Atlantique La Baule Guérande Agglo a pour objectifs de :

- Améliorer l'état des milieux aquatiques, la qualité des eaux et la biodiversité d'une part ;
- Préserver l'économie du territoire en contribuant à pérenniser les activités qui en sont tributaires : saliculture, conchyliculture, pêche à pied et baignade, d'autre part.

6 axes stratégiques répondent à l'ensemble des enjeux de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire élargi aux communes de Pornichet et Saint-Nazaire pour une logique de baie. 102 actions sont prévues au programme pour un budget de près de 15,8 M€.

L'équipe d'animation du SAGE a participé au comité technique de 2025 qui avait pour objectif de relancer la dynamique autour du bilan et de l'évaluation du programme Eau et des contrats, et la définition d'une nouvelle stratégie pour définir un nouvel Accord de Territoire sur l'Eau.

BRIÈRE BRIVET

Animation du contrat

Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 11

Equipe d'animation : 5,5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 810 km²
(35 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● Le Brivet depuis Drefféac jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR0557)
- / ○ Le Brivet et ses affluents depuis la source jusqu'à Drefféac (FRGR1563)
- / ○ Le ruisseau de Cuhin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1556)
- / ○ Le canal de Quilly et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1562)
- / ○ La Grande Doue et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Brivet (FRGR1610)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)
- / ● Calcaires et sables du bassin de Campbon (FRGG038)
- / ● Sables et calcaires du bassin de Saint-Gildas-des-Bois (FRGG118)



La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Brière-Brivet se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

L'équipe d'animation a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage par les EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP). 3 EPCI se sont lancées dans la réalisation de ces études sur le territoire Brière-Brivet : La Communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas, Saint-Nazaire Agglo et la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Le SYLOA a été très présent pour accompagner ces premières collectivités à s'engager dans ces inventaires.
- Suivi de l'étude d'acquisition de données de débit dans le Brivet en préparation de l'étude des relations nappe rivière
- Suivi de l'élaboration du règlement d'eau du bassin versant du Brivet

L'équipe d'animation du SAGE a par ailleurs participé aux instances annuelles du contrat, et à des réunions en préparation du bilan et de l'évaluation des contrats 2020-2025.



Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé

SILLON ET MARAIS DU NORD LOIRE

Animation du contrat

Communauté de communes Estuaire et Sillon



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 6

Equipe d'animation : 3,5 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 190 km²
(8 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ○ La Coulée du Chaud et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1605)
- / ○ L'étier de Cordemais et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR1608)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)



Vue sur la Loire et les marais à Lavau-sur-Loire (Crédits SYLOA)

La stratégie 2020-2025 du sous-bassin de référence Sillon et Marais nord Loire se poursuit avec le renouvellement du CT Eau sur la période 2023-2025.

L'équipe du SYLOA a été mobilisée sur les études suivantes, inscrites au programme d'action :

- Actualisation des inventaires de zones humides et inventaires des éléments structurants du paysage. Le SYLOA a également été présent pour suivre et accompagner techniquement les inventaires engagés par la Communauté de communes Estuaire et Sillon ;
- Règlement d'eau du Marais du Syl ;
- L'étude Qualité de l'eau sur le Sillon et Marais Nord Loire pour améliorer la connaissance sur l'origine des sources de dégradation des masses d'eau et leurs modalités de transfert et d'identifier les différentes sources de de nutriments (P et N), de pesticides et également E.coli et streptocoques fécaux.

L'équipe d'animation du SAGE a par ailleurs participé aux instances annuelles du contrat, et à des réunions en préparation du bilan et de l'évaluation des contrats 2020-2025.

● ● ● ● ○
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé

HÂVRE-GRÉE

Animation du contrat

Communauté de communes du Pays d'Ancenis



Contrat eau en cours :

2023-2025 (2^{ème} CT Eau)

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 3

Equipe d'animation : 4 ETP

Territoire

Périmètre concerné : 370 km²
(14 communes)

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ○ Le Hâvre et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0537)
- / ○ Le Grée et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire (FRGR0536)
- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



Vallée du Hâvre à Oudon (Crédits Philippe MARCHAND)

Le contrat territorial eau Hâvre – Grée est en mise en œuvre depuis 2023.

Ce contrat d'un montant de 3,5 M€ dernier décline quatre enjeux :

- La préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité connexe ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau pour respecter les objectifs fixés par le SAGE sur les paramètres phosphore, pesticides et nitrates ;
- La limitation de l'impact des étiages en favorisant la résilience du territoire dans le contexte de changement climatique ;
- La fédération des territoires et des acteurs autour d'une démarche commune, reconnue et capable de s'adapter aux aléas.

L'étude pour la restauration de la continuité écologique du plan d'eau de Teillé a été suivi par l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation du SAGE a par ailleurs participé aux instances annuelles du contrat, et à des réunions en préparation de la reprogrammation du contrat 2026-2028.

LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Portage du contrat pour la Loire et ses annexes



Animation du contrat pour la Loire et ses annexes



Contrat eau en cours :

Contrat pour la Loire et ses annexes
2024-2026

Nombre de maîtrises d'ouvrage du contrat : 9

Equipe d'animation : 2,5 ETP)

Territoire

Périmètre concerné : La Loire et ses annexes
jusqu'au pont de Bellevue à Nantes

Etat écologique / chimique des masses d'eau
concernées (données 2017) :

- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)
- / ● Estuaire-Loire (sout.) (FRGG022)

● Bon ● Moyen ● Médiocre ● Mauvais ○ Non déterminé



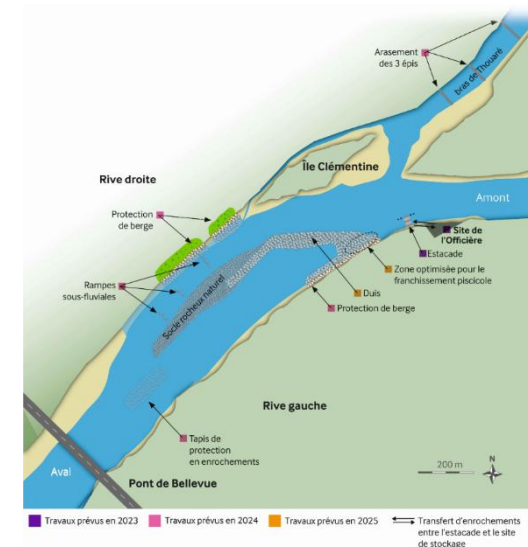
La Loire à Ancenis (Crédits Philippe MARCHAND)

Le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) a été renouvelé pour une durée de 3 ans. En 2024.

Le contrat actuel comporte :

- Un volet « lit mineur » via le programme de rééquilibrage du lit de la Loire sous maîtrise d'ouvrage de VNF des Ponts-de-Cé à Nantes ;
- Un volet « restauration des annexes » sous maîtrises d'ouvrages locales.

L'équipe d'animation du SAGE a participé aux instances de suivi du contrat (Comités techniques, de pilotage) qui ont notamment permis de suivre les travaux de rééquilibrage du lit de Loire menés en 2025 notamment au niveau du drais de Bellevue. Les travaux ont été finalisés fin 2025. Cette instance traite également des travaux réalisés au niveau des annexes de la Loire mis en œuvre par différents maîtres d'ouvrage ainsi que la démarche liées à l'exploitation des îles de Loire et la mise en place de bacs spécifique pour les agriculteurs exploitant ces îles. L'équipe d'animation du SAGE a également participé au comité de suivi du projet. Ce comité s'est installé en 2022 et a pour objectif de suivre et évaluer les effets du programme de travaux.



LOIRE ET SES PETITS AFFLUENTS

Animation du futur contrat pour la Loire
métropolitaine



Contrat eau en émergence

Territoire

Périmètre concerné : La Loire au niveau de la
métropole nantaise et ses petits affluents et
marais

Etat écologique / chimique des masses d'eau concernées (données 2017) :

- / ● La Loire (FRGT28)
- / ● Alluvions Loire armoricaine (FRGG114)
- / ● Estuaire-Loire (sout.) (FRGG022)

● ● ● ● ●
Bon Moyen Médiocre Mauvais Non déterminé



La Loire à Nantes (Crédits GIP Loire Estuaire)

Nantes Métropole mène des réflexions pour l'élaboration d'une stratégie sur le territoire dénommé « Loire métropole nantaise (affluents et marais) ». Un travail a été mené pour définir les axes de cette stratégie en vue de la valider avant les élections prévues au premier trimestre 2026 permettant de donner un cap. Une feuille de route appuyée d'études préalables sera ensuite à construire pour développer ensuite un programme d'action dans le cadre d'un accord de territoire eau.

Dans le cadre de cette animation et avec la montée en puissance des contrats territoriaux eau et accords de territoire multi-thématiques, une réunion à destination des animateurs de programmes eau est organisée depuis 2023 afin de permettre les échanges entre structures et faire part des réussites et difficultés rencontrées par chacun. Cette réunion complète les réunions des cellules ASTER et ASTEQ.



Cette réunion annuelle s'est tenue le 4 décembre 2025 à Haute-Goulaine avec pour ordre du jour :

1. Commissions territoriales
2. Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme et accompagnement des SCoT/PLUi/PLU
3. Inventaires des zones humides et des éléments structurants du paysage
4. Plan de communication de la CLE : projet de formation des élus
5. Evaluation – bilan de la matinée

A cette occasion, des temps de réflexion participatifs ont été organisés pour coconstruire l'organisation des prochaines commissions territoriales. En s'appuyant sur les rencontres passées, les réflexions se sont déroulées en ateliers, en sous-groupes, et se sont concentrées sur les réussites de ces commissions, les difficultés vécues, et les leviers et les progrès à faire pour les prochaines.

4.3.3. MISE A DISPOSITION D'OUTILS TECHNIQUES

4.3.3.1. Elaboration de modèles de cahiers des charges

Actualiser les inventaires et caractériser les fonctionnalités des zones humides et éléments structurants du paysage

Le SYLOA est identifié par le nouveau SAGE pour la production de modèles de cahiers des charges à destination des maîtres d'ouvrages.

Le 8 juillet 2022, la CLE a validé ceux permettant :

- L'actualisation des inventaires des zones humides, en réponse à la disposition M2-1 du nouveau SAGE ;
- Les inventaires des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités, en réponse à la disposition QE3-8 du nouveau SAGE.

Ces documents mis à jour en 2024, sur le contenu technique, on fait l'objet de nouvelles modifications en 2025 afin de répondre aux attentes en termes d'accompagnement de la démarche et de concertation. Cette mise à jour, validée en BCLE en août 2025, a permis de



clarifier l'articulation entre les différents CCTP pour mieux accompagner les maitres d'ouvrages dans la conception de leur CCTP.

En parallèle, le travail sur la rédaction du cahier des charges dédié à la caractérisation des fonctionnalités des zones humides, et leur hiérarchisation pour prioriser les secteurs à restaurer, a été mené.

En effet, des réflexions, engagées avec le Forum des marais atlantiques (FMA), ont permis d'aboutir à une proposition de cadrage de la méthode, présentée en comité technique SAGE le 15 novembre 2022.

Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec deux temps de travail avec le FMA (17 mars, 20 juin), en préparation du groupe de travail du 29 juin de cette même année spécifique aux cahiers des charges mutualisés réunissant les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI-FP, syndicats de bassin versant) et les partenaires financeurs.

Lors de ce groupe de travail, il a été acté :

- La poursuite de la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation des fonctionnalités des zones humides ;
- L'actualisation du cahier des charges des études préalables aux contrats pour les zones humides de marais.

Après une année d'interruption dû à l'absence de chargé de mission milieux aquatiques-ASTER, les travaux sur la rédaction du cahier des charges pour la caractérisation et la hiérarchisation des zones humides ont repris avec les financeurs et le FMA (groupe de travail en juin et septembre 2025). Le cahier des charges finalisé sera présenté au COTECH SAGE en 2026 pour valider sa rédaction.

Cahier des charges inventaires et diagnostic des plans d'eau

Une rencontre spécifique à l'élaboration d'une stratégie départementale sur la thématique des plans d'eau organisée par la DDTM44, l'OFB et l'Agence de l'eau Loire Bretagne a été organisée au printemps 2025.

En parallèle de cette démarche, les différents échanges avec les maitres d'ouvrages ont permis d'identifier le besoin de créer une base de données pouvant servir de base à la réalisation de futurs inventaires sur le territoire du SAGE.

Pour répondre à cette demande, et aux dispositions du SAGE sur les plans d'eau, le recrutement d'un stagiaire sur la thématique pour 2026 est prévu.

4.3.3.2. Gestion du SYSMA Estuaire de la Loire

SYSMA est une application web-SIG qui permet d'organiser et de conserver les données produites dans le cadre des contrats territoriaux Eau.

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, il permet aux acteurs en charge des opérations du contrat, de suivre au quotidien sur une cartographie interactive, l'avancement des actions et l'évolution des paramètres observés sur le terrain.

Les principales fonctions proposées :

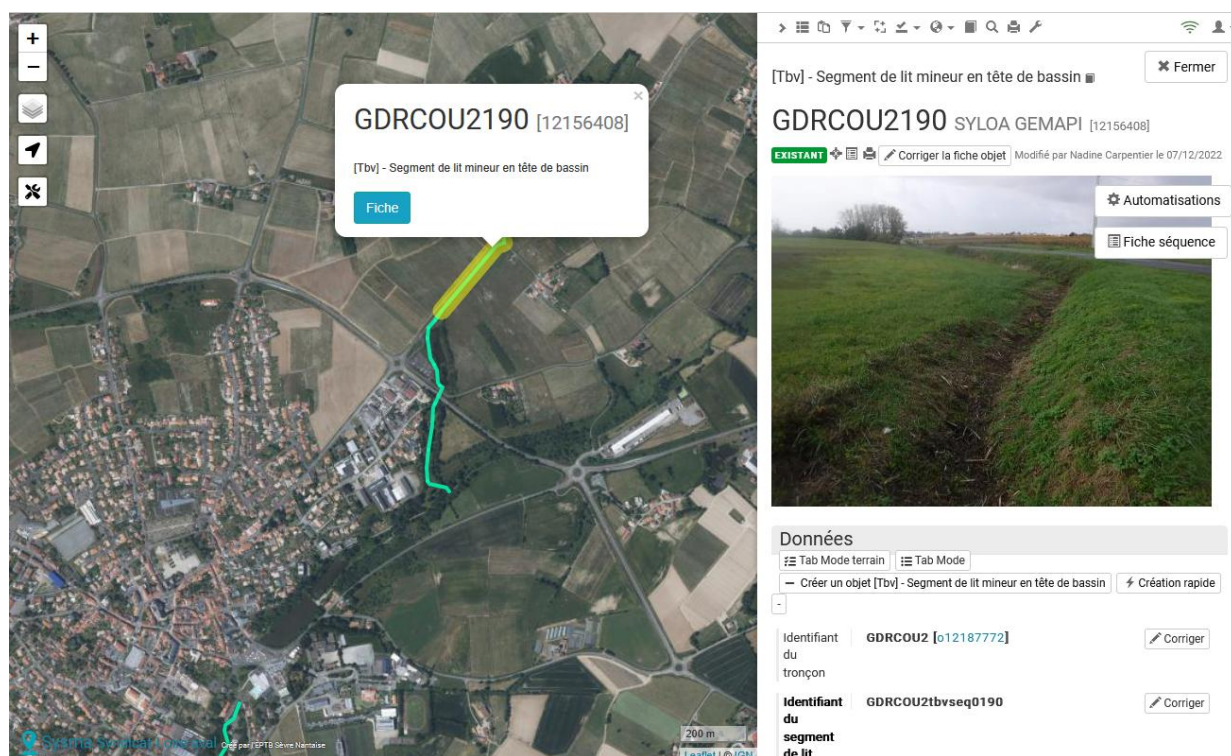
- Disposer d'un outil cartographique intuitif facile à prendre en main par les porteurs des contrats pour intégrer en continu les données de suivis environnementaux et d'avancement des actions ;
- Capitaliser et harmoniser la connaissance dans une perspective de partage des expériences ;



- Communiquer auprès des élus et des partenaires sur les actions réalisées et les résultats obtenus ;
- Bancariser l'information en vue d'alimenter l'évaluation des contrats et du SAGE.

SYSMA a été configuré pour répondre aux modèles de données fixés dans les cahiers des charges type proposés par le SYLOA. En 2025, sont intégrés les dictionnaires des données des :

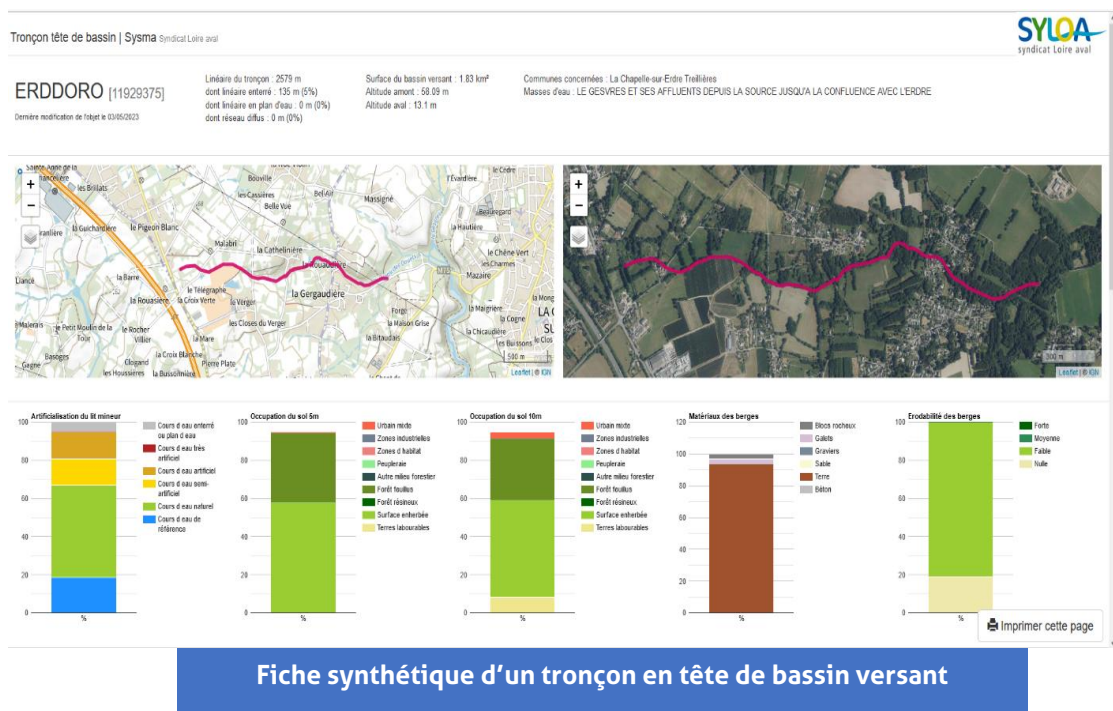
- CCTP et le guide « *Pour la réalisation d'une étude préalable au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire* ».
- CCTP inventaire des éléments structurants du paysage



Extraction de l'application SYSMA

Pour répondre au mieux aux attentes des porteurs de contrats, des automatisations ont été intégrées dans SYSMA. Elles permettent le calcul des paramètres caractéristiques et des indices fixés par la méthode de caractérisation des cours d'eau en tête de bassin versant établie par l'OFB. Une fois les calculs réalisés, SYSMA propose désormais la présentation des valeurs sous forme de fiche synthétique.





Les étapes du déploiement :

Le déploiement se déroule depuis 2021 sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire en fonction de l'avancement des programmes eau (cf tableau ci-dessous).

3 scénarios ont été établis pour l'intégration des données dans l'outil :

- Scénario 1 : Saisie des données directement sous SYSMA
- Scénario 2 : Saisie sous QGIS puis versement sous SYSMA
- Scénario 3 : Saisie du programme d'action sous SYSMA sans reprise des données d'état des lieux / diagnostic

Pour les CT Eau en cours depuis 2020, un scénario de reprise des données antérieures a été assuré par la cellule ASTER lorsque les études respectaient le CCTP « études préalable *au volet milieux aquatiques d'un contrat territorial* ».

En 2025, une réflexion se poursuit entre le SYLOA et les structures porteuses de programmes opérationnels dans le domaine de la pollution diffuse d'origine agricole. Une enquête sur les besoins a été menée auprès des techniciens et animateurs de contrats territoriaux eau qui démontre les attentes partagées pour disposer d'un environnement spécifique pour cette thématique sur SYSMA.

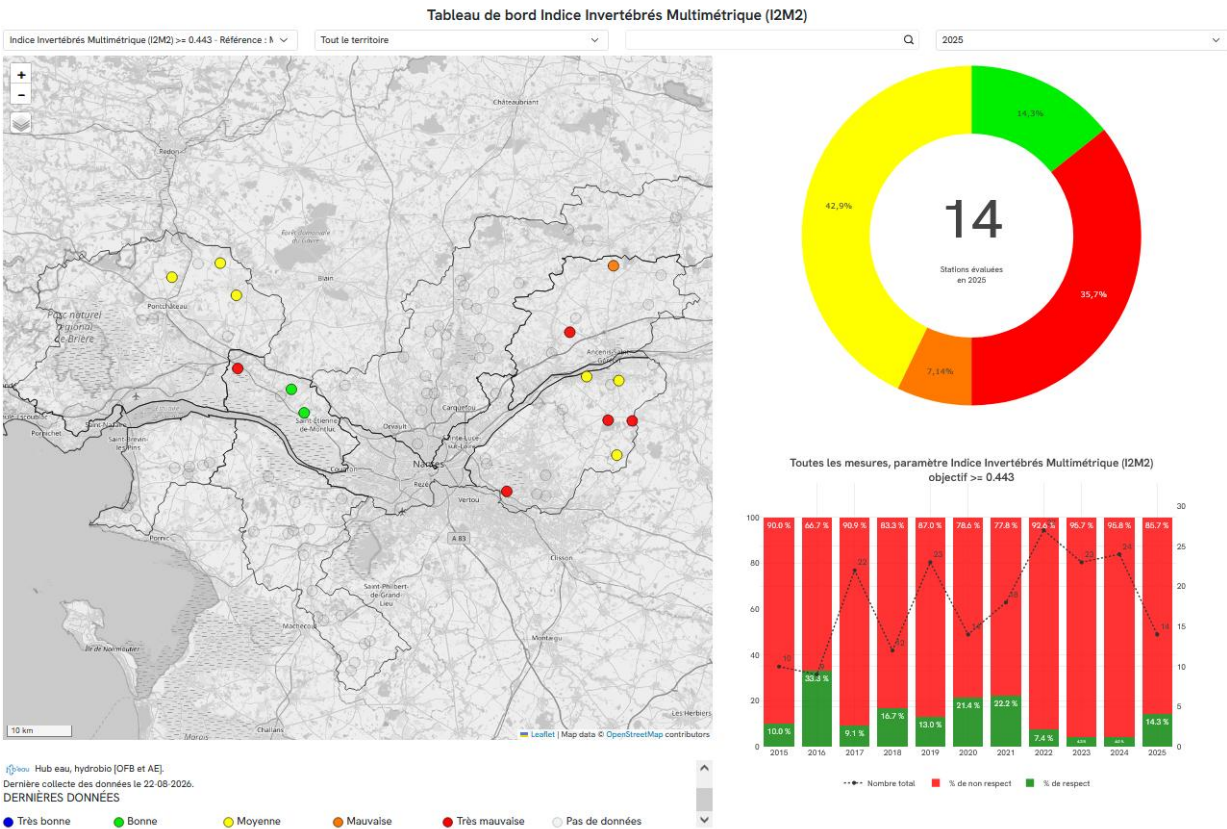
Avancement du déploiement au 31 décembre 2025 :

Bassin	Scénario	CCTP étude préalable pris en compte	Formation des futurs utilisateurs	Intégration des données état des lieux dans SYSMA	Intégration du programme d'actions validé dans SYSMA
Sillon Marais du Nord Loire (CCLS)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Cens et Gesvres (NM – CCEG)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Charbonneau (NM)	reprise	oui	oui	reprise par le SYLOA	reprise par le SYLOA
Hâvre - Grée	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire

Goulaine –Divatte - Robinets	2	oui	oui	reprise par le prestataire	en cours par le prestataire
Sources de l'Erdre	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade (Adapto)	2	oui	oui	reprise par le prestataire	reprise par le prestataire
Sud Estuaire et Côte de Jade	3	non	oui	non	en cours par les équipes Pornic Agglo et CCSE
Brière - Brivet	3	non	oui	non	en cours par les équipes du SBVB
Acheneau - Tenu	sans objet (ce bassin dispose de son propre outil sysma)	non	non	non	en cours par le SYLOA
Littoral guérandais et nazairien	à venir avec nouveau programme	oui	à venir avec nouveau programme	à venir avec nouveau programme	à venir avec nouveau programme

4.3.3.3. L’observatoire de suivi de la qualité des eaux

Développé et mutualisé par l'EPTB Sèvre Nantaise, l’observatoire propose aux acteurs du SAGE Estuaire de la Loire un accès simplifié aux données d’analyses des réseaux de surveillance de la qualité des eaux et de l’hydrologie.



Il présente différents paramètres (nitrates, phosphore, pesticides, etc.) sous la forme de cartes de synthèse et de graphiques interactifs et sous forme de tableau de bord depuis 2025.



4.3.3.4. Suivi de l'expérimentation d'indicateur trophique pour les marais

Les marais présentent un fonctionnement hydraulique et écologique particulier. Les grilles d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont inadaptées pour caractériser l'état des marais, notamment pour caractériser la qualité physico-chimique des eaux.

Une réflexion a donc été engagée sous pilotage de l'Union des marais de Charente maritime (UNIMA) et du FMA pour définir un indicateur spécifique du fonctionnement trophique du compartiment aquatique des marais. La disposition M2-9 du nouveau SAGE intègre la poursuite du travail sur cet indicateur.

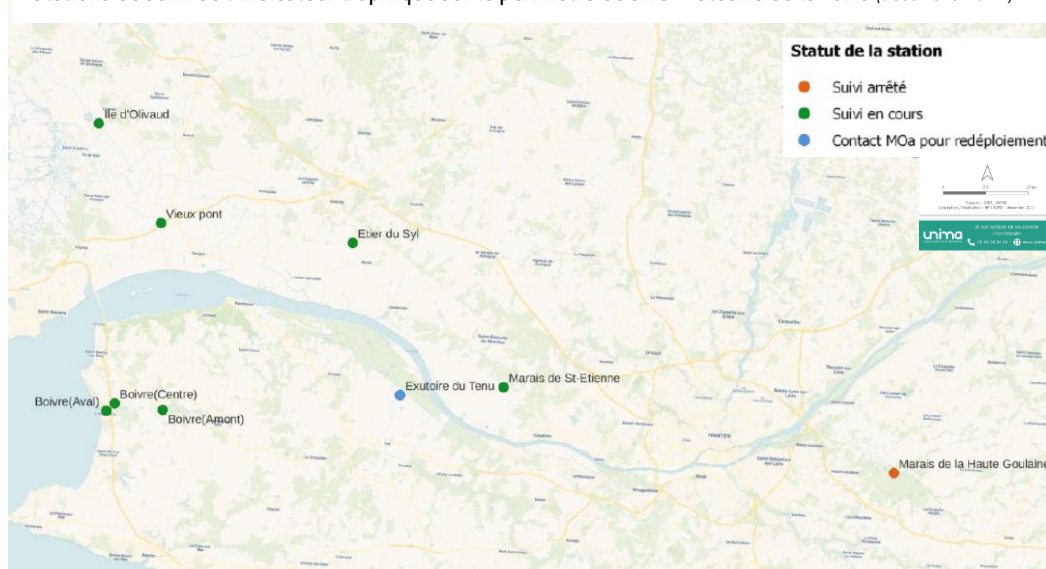
En effet, un indicateur de qualité des habitats aquatiques en zones humides a été mis au point en Charente Maritime par un consortium universitaire sous l'égide de l'UNIMA, avec l'appui du Département de Charente-Maritime et des Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Adour Garonne). Son utilité évidente pour le rapportage relatif à l'état de santé des zones humides en relation avec l'action publique de gestion et d'entretien a été jugé intéressant pour suivre les objectifs de la DCE en zones humides. La sensibilité de l'outil permet également son emploi pour l'aide au pilotage de la gestion par les acteurs locaux. Le but de cet indicateur est de mettre au point à l'aide de paramètres simples et quantifiables la technique de caractérisation de marais côtiers ou zone humide mésohygrophile à eutrophe (naturellement ou non). Ce niveau trophique permet de traduire la capacité d'accueil des biotopes aquatiques, et traduit notamment le potentiel épurateur de ces milieux. Son évaluation renseigne également sur des altérations et dysfonctionnements divers naturels ou induits par la gestion humaine (crues, orages, confinements, drainages...). L'objectif final de cet indicateur est de pouvoir permettre au gestionnaire de mettre en place une gestion hydrologique et/ou un entretien adapté pour retrouver les bons équilibres.

Après l'organisation de la formation d'accompagnement à la mise en place de l'indicateur et de présentation de l'utilisation de la « calculette » indicateur trophique en novembre 2024, une nouvelle journée d'accompagnement a été organisée en 2025.

Celle-ci est revenue sur l'écologie des milieux aquatiques en marais (Comprendre la chaîne trophique, et les effets de la physicochimie, les facteurs de gestion, le climat) avant d'aborder la mise en application de l'indicateur trophique, avec l'outil de calcul de l'indicateur et l'interprétation de celui par l'illustration de cas concrets.

Cette journée a été organisée par la cellule ASTER du SYLOA.

Stations de suivi de l'indicateur trophique sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire (décembre 2022)



4.3.4. L'ANIMATION DE RÉSEAUX TECHNIQUES

4.3.4.1. Le réseau ASTER

La convention ASTER (Animation et Suivi des Travaux En Rivière) entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le SYLOA, spécifique à l'animation du réseau des techniciens milieux aquatiques des structures présentes sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire a été renouvelée en 2025 pour une durée de 3 ans (2025 – 2027). L'établissement de cette convention, réponds aux exigences de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui accompagne financièrement cette animation à hauteur de 50%. L'animateur ASTER est une ressource technique et de conseil pour les techniciens milieux aquatiques du territoire. Il dispose de nombreux outils (cahier des charges types, partage des retours d'expériences sur les travaux, association de partenaires variés, ... Il organise également différentes formations à destination des techniciens.

L'année 2025 a été riche à la fois en formations et en journées techniques pour les techniciens du réseau ASTER :

- Comité technique ASTER (21/03/2025)
- Une journée technique pour présenter les travaux réalisés par Pornic Agglo (08/04/2025) ;
- Une journée technique pour présenter les travaux réalisés par le SGLE (01/07/2025) ;
- Une formation dédiée à l'indicateur trophique avec le FMA (14/11/2025) ;
- Une formation dédiée à la détection du campagnol amphibie avec le GMB (19/11/2025) ;
- Une formation présentant les techniques de restauration des têtes de BV et ZH par le FMA et l'OFB (04 et 05 décembre 2025).

L'année s'est conclue par l'organisation du Comité de Suivi ASTER au mois de décembre. Cette réunion a permis de présenter les travaux réalisés par la COMPA sur les milieux aquatiques et de faire le bilan des réalisations de l'animateur ASTER de cette année 2025.

	
Visite du site du plan d'eau de Teillé – COSUI ASTER 2025	Visite des travaux réalisés par le SGLE – 01/07/2025



La newsletter mise en place en 2024 a été poursuivie tout au long de l'année avec des publications mensuelles permettant de répondre aux demandes des techniciens mais aussi de diffuser diverses informations au réseau (formations, documents techniques, veille réglementaire...). A la rentrée de septembre 2025, la newsletter a évolué pour intégrer les volets qualité de l'eau. En effet, cette nouvelle édition permet de diffuser des informations à la fois au réseau ASTER (Animation et Suivi des Travaux en Rivière) et au réseau ASTEQ (Accompagnement et Suivi des Techniciens Qualité de l'eau).

4.3.4.2. Le réseau ASTEQ

Dans le cadre du renforcement du volet « agricole – pollutions diffuses » au sein des Contrats Territoriaux (CT) Eau multithématiques, et afin de répondre aux besoins exprimés par les animateurs et techniciens du territoire du SAGE, un réseau dédié à la lutte contre les pollutions diffuses et à la qualité de l'eau a été mis en place en 2024. Baptisé ASTEQ, ce réseau rassemble les techniciens et animateurs en charge de la qualité de l'eau sur leurs sous-bassins versants.

Les objectifs principaux du réseau sont d'accompagner techniquement les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions visant à améliorer la qualité des eaux, à l'échelle des contrats ; de développer des outils mutualisés à destination des maîtres d'ouvrage, à l'échelle du SAGE ; et de contribuer à l'évolution de l'outil SYSMA, notamment sur la thématique des pollutions diffuses.

En 2024, une première journée technique du réseau ASTEQ s'était tenue le 27 mai. En 2025, le réseau a été relancé avec une rencontre élargie aux techniciens en charge de la qualité de l'eau, du bocage et des pollutions diffuses des structures de bassin versant. Une thématique ASTEQ a également été intégrée à la newsletter mensuelle ASTER. Une deuxième journée technique s'est déroulée le 24 novembre 2025 et a permis de hiérarchiser les objectifs du réseau et les besoins des techniciens, et de présenter des fonctionnalités de l'outil SYSMA ainsi que les outils mutualisés (bibliothèque partagée et forum d'échanges).

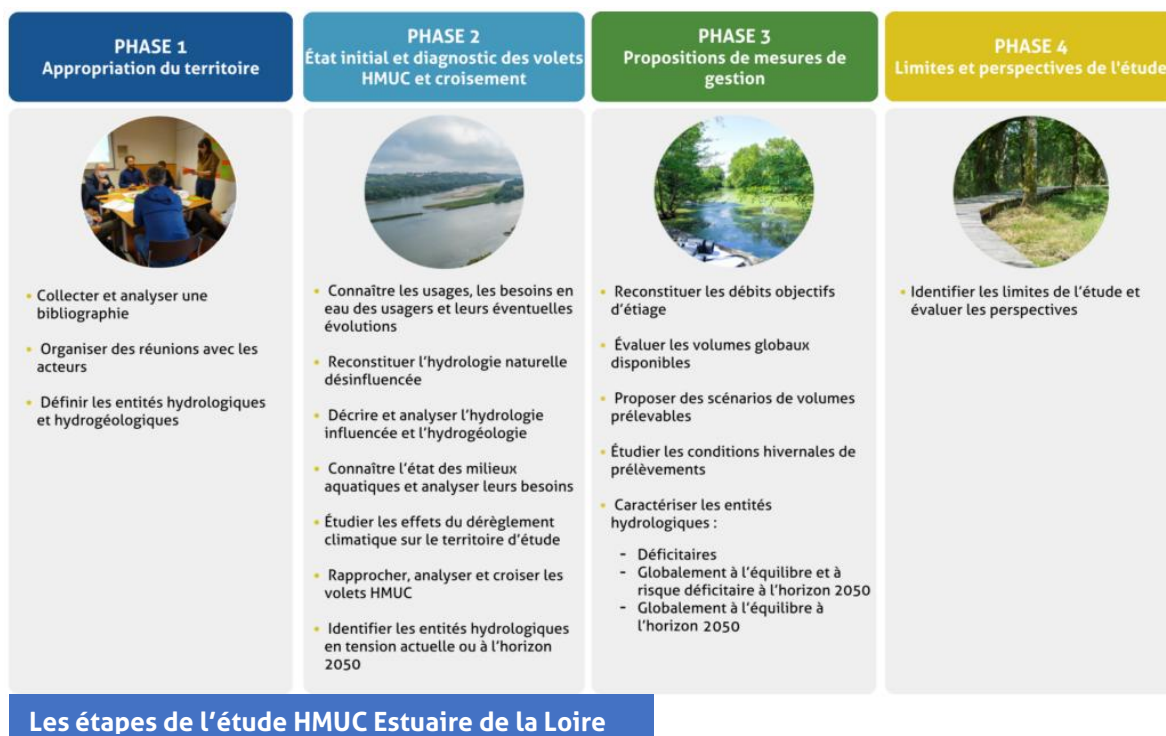
4.4. PILOTAGE ET SUIVI D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DU SAGE

4.4.1. LES ÉTUDES PORTÉES PAR LE SYLOA

4.4.1.1. L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) Estuaire de la Loire

Le SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des bassins versants sensibles aux assecs et en tension « besoins-ressources ». L'étude d'un montant de 514 500 € TTC financée à 70% par l'Agence de l'eau, 10% par la Région Pays de la Loire et 20% par le SYLOA a été engagée dès début 2022.





Le bureau d'études ANTEA GROUP, a été retenu pour mener cette étude dont les 4 objectifs de sont les suivants :



Un cours d'eau en assec

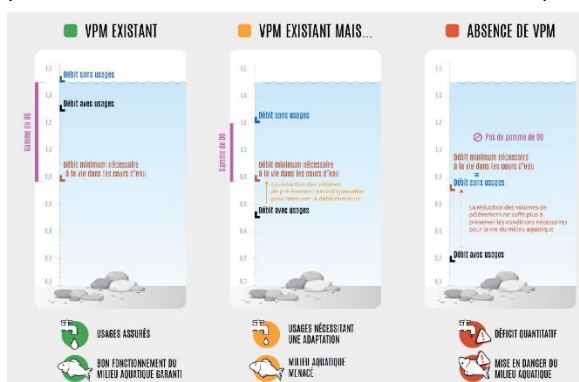
- Identifier les sous-bassins versants en tension quantitative en croisant les différents volets hydrologie, milieux et usages dans une perspective de changement climatique ;
- Évaluer les volumes d'eau disponibles par type de ressource ainsi que les débits objectifs d'étiage suffisants sur les cours d'eau pour répondre aux besoins des milieux ;
- Définir des volumes prélevables pour la ressource en eau superficielle en période de basses eaux ;
- Encadrer les conditions de prélèvements hivernaux.

Pour rappel, l'année 2022 a été consacrée à la réalisation de la phase 1 de l'étude, validée en juin 2022, puis au lancement de la phase 2, dont l'objectif est la réalisation de l'état des lieux des 4 volets HMUC, puis leur croisement, afin d'identifier les territoires en tension actuelle ou à l'horizon 2050. En 2023, la phase 2 de l'étude s'est poursuivie avec la réalisation de 3 ateliers relatifs aux scénarios d'évolution des usages et au modèle d'allocation de la ressource WEAP. Les hypothèses discutées en ateliers ont ainsi été validées lors du comité de pilotage du 4 avril. En parallèle, le travail sur les débits biologiques a été lancé avec la réalisation des campagnes de terrain qui se sont étalées du mois de janvier à juin 2023, du fait de conditions hydrologiques très instables. Trois groupes de travail sur les débits biologiques ont été organisés les 23 mai, 5 septembre et 23 novembre. Le comité de pilotage du 3 octobre a permis de présenter les premiers résultats de l'état des lieux des 4 volets, lors duquel les acteurs ont formulé des remarques sur certaines thématiques du volet « Usages ». Les hypothèses ont ainsi été rediscutées lors d'un groupe de travail le 30 novembre. En 2024, un comité technique a été organisé le 20 février afin de présenter les nouvelles propositions d'hypothèses sur le



volet « Usages », validées lors du comité de pilotage du 29 mai, permettant ainsi d'enclencher l'étape du croisement des 4 volets HMUC. Un groupe de travail fin août a été organisé afin de valider les propositions de gammes de débits biologiques avec les experts (Fédérations de pêche, OFB, techniciens de rivière). Des comités techniques et de pilotage en octobre et novembre ont permis de valider les résultats de l'ensemble de la phase 2 et d'initier la phase 3 de l'étude. L'année 2024 a également été marquée par le lancement de la tranche optionnelle 1 « Consolider la connaissance sur deux sous-bassins versants pilotes », retenue par le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en avril 2022. Un groupe de travail sur cette tranche optionnelle a été organisé en janvier 2024 avec les services de l'Etat ainsi que les acteurs du secteur ciblé (l'Erdre amont). Le comité de pilotage du 24 mai 2024 a permis de présenter la démarche, valider les méthodologies de travail pour les trois thématiques (zones humides, plans d'eau et accélérations et transferts), ainsi que valider les sous-bassins ciblés pour la réalisation de la tranche.

En 2025, la phase 3 de l'étude a été amorcée par l'organisation d'un comité technique en février et d'un comité de pilotage en mars. Les méthodologies d'analyse et les enseignements du croisement des volets HMUC ont été partagés. A l'issue de cette série de réunions, les élus ont fait le choix de mettre en place des groupes de travail par secteur, en amont des comités technique et de pilotage de clôture de l'étude HMUC du SAGE. Ces groupes de travail se sont concentrés sur la présentation des scénarios d'évolution et sur la fixation de débits objectifs pour chaque sous-entité de gestion où cela est possible. Les groupes de travail n'avaient pas vocation à fixer les débits objectifs mais à amener au débat les acteurs locaux compétents et concernés pour disposer d'une proposition à partager au comité technique puis au comité de pilotage. Ainsi, 5 groupes de travail ont été mis en place entre mars et avril, sur les secteurs suivants : Goulaine-Divatte-Robinets, Erdre Aval, Erdre Amont, Acheneau-Tenu et Hâvre-Grée. Le 26 juin, le comité technique s'est réuni, revenant sur les éléments prospectifs, et préparant la détermination des débits objectifs et les éléments techniques relatifs aux volumes mobilisables en période hivernale. La réunion s'est conclue par une attente forte des élus présents de rendre le discours technique compréhensible par le plus grand nombre. En



prévision du comité de pilotage, il a été demandé aux équipes d'apporter de la pédagogie aux résultats présentés, et d'explicitier et justifier les choix qui ont été faits en vue d'aboutir à un diagnostic partagé sur la situation du territoire. Entre le comité technique et le comité de pilotage, le SYLOA a fait le choix d'engager une prestation avec Studio Crumble pour disposer d'infographies simples pour rendre ce dossier technique plus accessible et aider le comité de pilotage dans ses décisions.

Les notions techniques de l'étude sont alors apparues sur un ensemble de visuels pédagogiques pour accompagner la compréhension de l'étude.

Le 14 octobre, le comité de pilotage final de l'étude s'est réuni et a validé les débits objectifs ainsi que la proposition de volumes prélevables, tout en saluant l'effort pédagogique apporté.

Les résultats de l'étude désormais validés, la prochaine étape devait être une présentation à la CLE Estuaire de la Loire pour validation finale. Cependant, le 31 octobre, au travers d'un



communiqué de presse, la Préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne a recommandé aux CLE du bassin de conditionner la validation des volumes prélevables à la réalisation d'une analyse de leurs impacts sociaux et économiques.

Initialement prévu à l'ordre du jour, et à la demande de plusieurs acteurs, le vote des volumes prélevables en CLE a été annulé.

Aussi, après présentation des résultats de l'étude, la CLE du 25 novembre a finalement validé l'état des lieux partagé de l'étude HMUC du SAGE et les gammes de débits biologiques représentant les conditions nécessaires à la vie dans les cours d'eau. Il a été acté que cette validation représentait le socle des discussions et réflexions futures pour les débits objectifs et les volumes prélevables.

L'analyse socioéconomique attendue sera la prochaine étape, permettant d'avancer dans la construction d'un PTGE, ainsi que dans la détermination des volumes prélevables.



En 2025, l'équipe d'animation du SAGE s'est également fortement mobilisée sur la préparation de la mise en œuvre de la tranche optionnelle 1, notamment par un important travail de recensement des coordonnées des propriétaires et exploitants de plans d'eau sur le bassin versant du Croissel, secteur pilote retenu. L'objectif était de consolider la connaissance sur les plans d'eau connectés/déconnectés aux cours d'eau.

Les propriétaires et exploitants concernés par cette expérimentation ont été conviés à participer à une réunion publique d'information le 17 juin à Candé. Environ 25 personnes se sont mobilisées. Lors de cette rencontre, et à partir d'une carte disponible sur table, le bureau d'étude ANTEA GROUP a pu recueillir les coordonnées des personnes volontaires, et convenir de rendez-vous sur le terrain. Les visites se sont déroulées sur site sur la deuxième partie de l'année 2025 et ont permis de relever un ensemble de critères et d'informations sur environ 30 plans d'eau.

En parallèle, ANTEA GROUP s'est intéressé aux deux autres sujets de la tranche optionnelle, à savoir les zones humides contributrices à l'hydrologie, et les accélérations et transferts sur le bassin versant de l'Erdre amont.

Les résultats seront partagés en 2026 aux comités technique et de pilotage. Ce travail exploratoire sera à consolider avant d'être déployé à l'échelle du SAGE Estuaire de la Loire.

En parallèle, l'équipe d'animation a été sollicitée durant l'année pour présenter les enjeux liés à la gestion quantitative sur le territoire et les premiers éléments de l'étude dans des instances intercommunales (Nantes métropole, Clisson, Sèvre, Maine Agglo).



4.4.1.2. Etude d'amélioration de la connaissance des flux de nutriments

Le nouveau SAGE identifie le SYLOA comme maître d'ouvrage d'une étude relative à l'amélioration de la connaissance des flux de nutriments, qui doit être engagée dans les deux ans suivant l'approbation du SAGE. L'objectif de cette étude est de connaître les flux de nutriments (azote et phosphore) aux exutoires des affluents de la Loire. Les estimations des flux et mesures réalisées doivent permettre d'évaluer la réponse aux objectifs de réduction de 20% des flux d'azote et de phosphore à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027.

En 2025, les travaux ont principalement porté sur la reprise de la méthode et du CCTP. Entre février et juin 2025, le CCTP entamé avant la prise de poste a été repris et finalisé. Une demande de subvention déposée en mars n'a pas été accordée. Un premier marché, lancé en juin, s'est avéré infructueux. Le CCTP a été réécrit à l'été 2025 en collaboration avec l'AELB afin d'apporter des précisions techniques, suivi d'une deuxième demande de subvention en août. En octobre, la subvention a été accordée par l'AELB, permettant le lancement du marché 2 en décembre 2025. Tout au long de l'année, des notes techniques ont été rédigées à destination des élus, et des points réguliers ont été organisés avec les partenaires techniques et financiers.

Le nouveau CCTP se compose de 4 phases et d'une tranche optionnelle :

- Phase 1 : S'approprier le territoire et construire les bases de données
- Phase 2 : Estimer les flux de nutriments à l'exutoire des affluents de la Loire
- Phase 3 : Mesurer les flux de nutriments sur les stations en flux réels
- Phase 4 : Proposition d'un protocole de suivi des flux
- TO : Mesurer les flux de nutriments sur les stations expérimentales

4.4.1.3. Protocole harmonisé de suivi qualité des eaux pour l'évaluation du SAGE

Le protocole harmonisé naît de plusieurs besoins :

- la réponse à la disposition QE1-2 ;
- l'évaluation du nouveau SGAE Estuaire de la Loire à travers le tableau de bord du SAGE ;
- des demandes du territoire sur le besoin de bénéficier d'une base sur laquelle s'appuyer concernant la mise en place de suivi de la qualité des eaux.

L'objectif premier de ce protocole est d'évaluer la réponse aux objectifs relatifs à la qualité de l'eau (Enjeux Qualité des eaux, Littoral et Estuaire) sur le territoire du SAGE grâce à un socle de paramètres :

- Réduire de 20% les flux d'azote à l'exutoire des affluents de la Loire à l'horizon 2027
- Réduire de 20% les flux de phosphore des affluents de la Loire à horizon 2027
- Réduire les contaminations par les pesticides et l'impact des micropolluants
- Atteindre le bon potentiel de la masse d'eau de transition (physico-chimique, biologique, morphologique)
- Comprendre les écarts au bon état chimique et améliorer la qualité des eaux littorales vis-à-vis des micropolluants
- Réduire les flux de nutriments vers les eaux littorales et leurs impacts

De plus, certaines dispositions du SAGE demandent de réaliser des études et mettre en place des suivis afin de disposer des données nécessaires pour répondre aux objectifs :

- QE1-1 : Améliorer la connaissance des flux de nutriments
- QE1-3 : Réaliser un suivi complémentaire de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides et de leurs métabolites
- QE1-4 : Etudier les origines de l'AMPA sur le territoire



- E2-5 : Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes
- E2-6 : Améliorer la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire
- L1-6 : Améliorer la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières

En 2025, la réflexion sur le protocole s'est poursuivie, notamment lors de la journée technique d'ASTEQ, afin d'en préciser les objectifs. Une plateforme intermédiaire de dépôt des données, en amont de Naïades, a été envisagée. Elle doit permettre aux techniciens d'accéder à des données validées avant leur mise à disposition dans la base Naïades. Une première proposition technique a été formulée pour mutualiser la remontée des données. Ce protocole devra intégrer les objectifs de l'étude sur le suivi des flux de nutriments. Les attentes de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les enjeux du SAGE vis-à-vis du protocole ont également fait l'objet d'un cadrage.

Ces travaux se poursuivront en 2026.

4.4.1.4. Inventaires des espaces de mobilité de l'estuaire

L'inventaire et la caractérisation des espaces de mobilité de l'estuaire sont inscrits au SAGE pour améliorer la connaissance sur ces secteurs, afin de mieux les protéger au sein des documents d'urbanisme, et d'engager des actions de restauration et de préservation dans le cadre des programmes opérationnels. L'objectif est d'assurer les fonctionnalités de ces espaces, et de favoriser, à terme, la dynamique latérale du lit de l'estuaire de la Loire.

Ces inventaires s'appuient sur des enveloppes globales définies dans les documents du SAGE. Un groupe de travail d'experts a été réuni en mai afin de travailler sur la méthodologie de ces inventaires. Des questionnements subsistent et devront être éclaircis avant le lancement des inventaires par le SYLOA.

4.4.2. LES AUTRES ÉTUDES ET PROJETS MENÉS SUR LE TERRITOIRE

En compléments des réunions de suivi des études inscrites dans les programmes eau (CT Eau,...), l'équipe d'animation du SAGE a participé au suivi des projets du territoire pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du SAGE et veiller à l'information de la CLE :

Sur le territoire du SAGE :

- Etude ADAPTO au niveau de la digue de Corsept
- Comité de pilotage élaboration programme d'action ZSCE Nort-sur-Erdre
- Comité technique et comité de pilotage PPRI Loire amont
- Comité de suivi du projet de feeder entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans
- Demi-journée scientifique du GIP Loire Estuaire
- Réunions de l'étude sur les fonctionnalités des zones humides menée par Nantes métropole
- Réunion autour du projet de déviation de la RD117/95 au niveau de Machecoul
- Comité technique EAU Mauges Communauté
- Programme Life Revers'eau OxyMORE 2 sur l'hypoxie dans l'estuaire de la Loire
- Colloque Erdre Vivante (Les ami-es de l'Erdre / EDENN)

À l'échelle départementale :

- Révision de l'arrêté cadre sécheresse en Loire-Atlantique
- Webinaire sur la nouvelle procédure d'autorisation environnementale
- Comités départementaux de l'eau de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire (Préfet, DDT(M), Département) ;



- Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau en Maine-et-Loire (Comité technique et groupes de travail) – Département du Maine-et-Loire ;
- Suivi étude pour le Schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (Conseil départemental 44)
- Comités ressource en eau (DDTM de Loire-Atlantique).
- Comités Départementaux de l'eau (DDT Maine-et-Loire).
- Comité de restitution de l'étude sur l'aléa submersion (DDTM de Loire-Atlantique)
- Comité départemental de suivi de la qualité des eaux littorales
- Réunion sur l'impact sur les zones humides dans la cadre du projet RN165 (DDTM44)
- Rencontre Syndicat d'eau de l'Anjou et structures porteuses de SAGE du Maine-et-Loire

À l'échelle régionale :

- COP Régionale Pays de la Loire
- Réunion inter-SAGE du Maine-et-Loire
- Conférence ligérienne (Région Pays de la Loire)
- Rencontre animateurs SAGE
- Journée chargés de mission gestion quantitative
- Rencontre Eau et Urbanisme – SAGE SCoT
- SYSMA Day : rendez-vous des administrateurs et utilisateurs de SYSMA
- Étude sur la dépendance à la Loire (Département 49)
- Réseau des référents communication des SAGE Pays-de-La-Loire organisé par le SYLOA
- Journée organisée par l'AELB et le Graine Pays de la Loire « Mobiliser les acteurs des territoires pour préserver la ressource en eau : parole d'élus, enjeux et retours d'expériences »

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne :

- Webinaire sur l'outil RIVAGE
- Présentation officielle du 12^{ème} programme (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- Conférence eau (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- Réunions des animateurs de bassin Loire-Bretagne (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Réunion sur la subsidiarité SDAGE-SAGE
- Webinaire sur la construction du SDAGE
- Journée des animateurs SAGE du littoral (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Rencontres du SDAGE (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Etude HMUC sur l'axe Loire (ateliers sur la partie estuarienne + suivi étude)

À l'échelle nationale :

- Rendez-vous Gesteau
- Webinaire « Présentation de la base nationale des règles de SAGE » (Ministère).
- Présentation projet façade atlantique GILA



4.5. ÉVALUATION DU SAGE

4.5.1. CENTRALISATION ET VALORISATION DES DONNEES DE L'EAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, l'équipe d'animation s'appuie sur des analyses de données qui sont organisées au sein d'un système d'information.

Alimenté depuis 2004, il intègre en 2025 environ 650 jeux de données différents. Deux tiers sont collectés directement auprès des partenaires ou en accès libre sur Internet. Le tiers restant est le résultat d'une production en régie que l'équipe d'animation du SAGE partage avec les acteurs du territoire. Sur l'année 2025, 75 demandes ont fait l'objet d'une fourniture de données, principalement auprès des partenaires publics ou de bureaux d'étude.

Ce travail s'accompagne d'une série de tâches d'administration qui visent à :

- Maintenir une connaissance du patrimoine interne en données (catalogage, bilan annuel) ;
- Assurer une veille sur l'offre des données disponibles en externe et connaître les réseaux de distribution de données environnementales ;
- Contrôler la qualité des données externes et internes pour mieux les mobiliser, collecter et restructurer les données pour qu'elles répondent aux besoins en analyse.

L'ensemble de ces démarches liées à la « vie » des données fait l'objet d'un suivi documenté au sein d'un catalogue de données.

L'objectif du nouveau SAGE est de définir une vision d'ensemble des données existantes sur le territoire. Pour ce faire, le SYLOA veille à maintenir ce rôle de centre de ressource pour les données sur l'eau et les milieux aquatiques. Cela passe par la centralisation des données qui ne sont pas encore intégrées dans les banques nationales pour les rendre accessibles auprès de l'ensemble des acteurs de l'eau. Pour faciliter ce partage, les données les plus demandées ont été publiées au travers de l'Open data en 2025. Ces données sont par ailleurs exploitées pour alimenter le tableau de bord du SAGE.

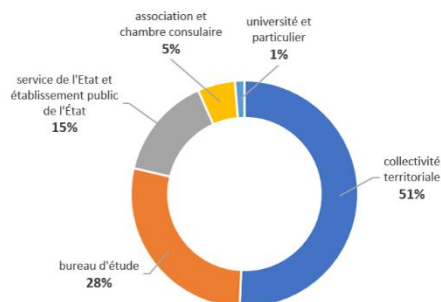
4.5.2. LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

L'équipe d'animation mène une réflexion depuis 2020 pour la définition d'une logique d'évaluation adaptée afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du SAGE : le tableau de bord. Cet outil identifié dans la disposition G1-3 du SAGE, sera actualisé tout au long de la mise en œuvre du SAGE et servira d'outil de pilotage du SAGE pour la CLE.

Le tableau de bord est organisé autour de deux angles d'évaluation :

- Le suivi des actions préconisées par le SAGE sur le territoire ;
- Le suivi des effets qui fournit l'analyse de l'évolution des pressions, de l'état du milieu, de la qualité et de la ressource quantitative en eau. Ce suivi apporte à la CLE des éléments d'appréciation de l'efficacité des actions engagées.

Bénéficiaires des fournitures de données du SYLOA en 2025

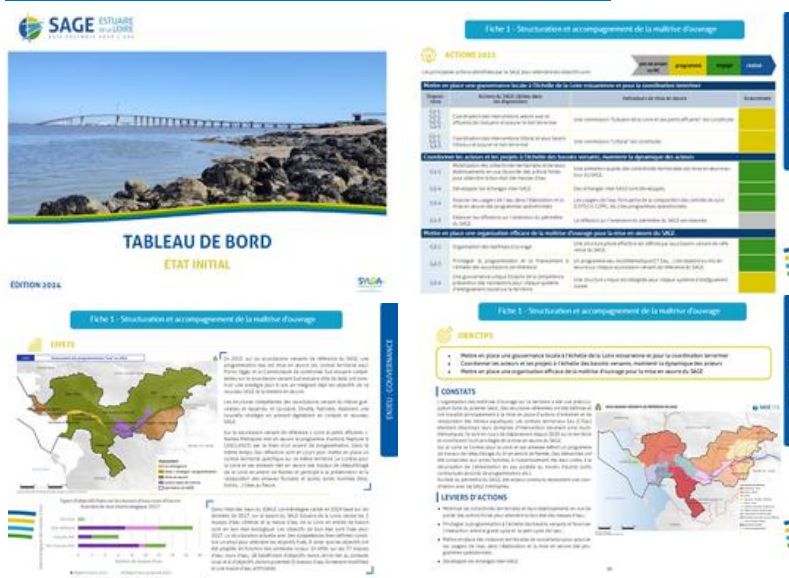


En 2022, ces deux angles ont été repris pour constituer une grille d'indicateurs qui, déployés au sein de 20 fiches, permettent une lecture et une mise en perspective des grands enjeux du nouveau SAGE avec les objectifs généraux fixés par la CLE.

Les fiches constituent la trame du tableau de bord. Les indicateurs ont été alimentés fin 2023 et début 2024 (sur la base de l'année 2023) pour l'édition d'un état initial du tableau de bord 2023 qui a été validé par la CLE en mars 2024.

Le travail de collecte de données en vue de la mise à jour du document se poursuit annuellement. La validation en CLE de la nouvelle édition 2024 a été validée lors de la réunion de la CLE du 24 juin 2025.

Extrait de la première édition du tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire

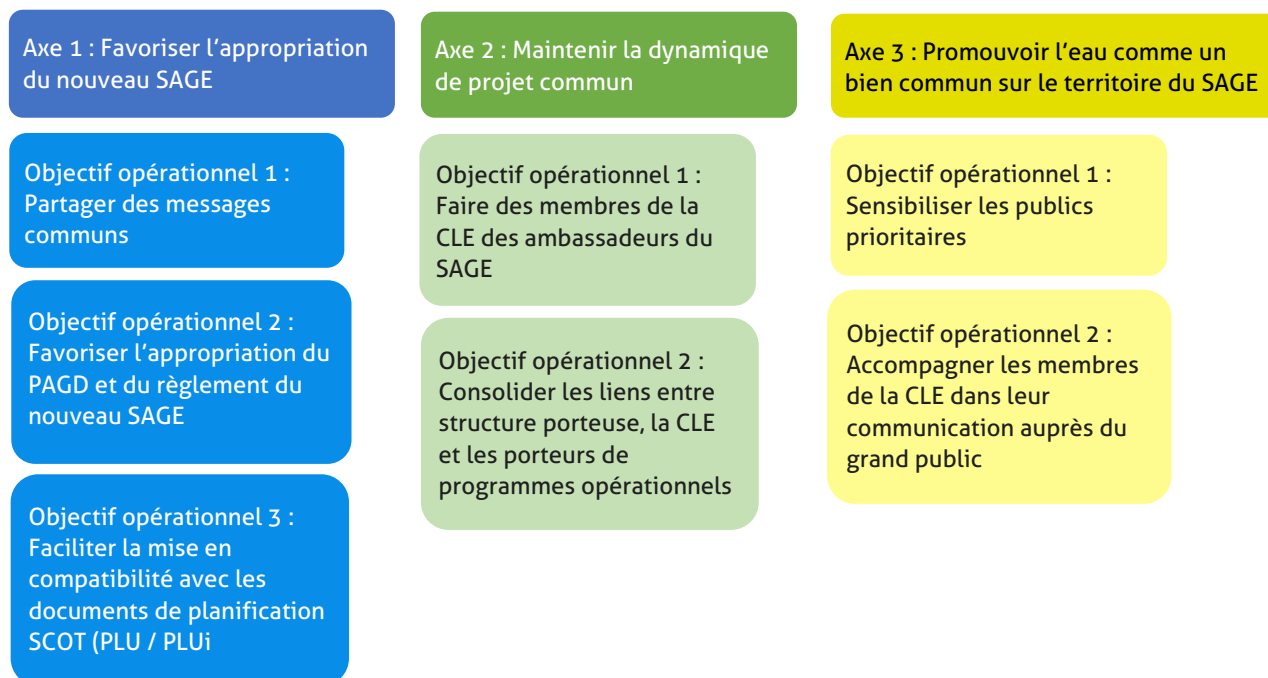


4.6. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LES ENJEUX DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

La stratégie de communication et de sensibilisation du SAGE Estuaire de la Loire, approuvée par la Commission locale de l'eau (CLE) en mars 2023, se déploie à travers un programme d'actions sur six ans. Elle vise à mobiliser les acteurs du territoire et à encourager les usagers à adopter des pratiques favorables à la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

4.6.1. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Cette stratégie s'articule autour de trois axes complémentaires.



En 2025, l'axe « Favoriser l'appropriation du nouveau SAGE » a été déployé à la suite de la validation officielle du SAGE.

4.6.1.1. Communication pour le lancement du nouveau SAGE

Le SAGE ayant été approuvé fin 2024, l'année 2025 a été largement consacrée à son appropriation par les acteurs chargés de sa mise en œuvre. Afin d'en faciliter la compréhension et la diffusion, deux outils ont été réalisés :

- une vidéo de présentation d'une durée de dix minutes ;
- un guide simplifié de 32 pages présentant les enjeux, les objectifs et les principales dispositions du SAGE.

Ces supports ont été diffusés lors des commissions territoriales ainsi qu'auprès des acteurs concernés par voie électronique. Les commissions territoriales réunissant les structures impliquées dans la mise en œuvre du SAGE sur chacun des sous-bassins versants, cette diffusion a permis de toucher un large réseau d'acteurs locaux.



4.6.1.2. La vidéo de présentation du SAGE

Cette vidéo constitue un outil pédagogique destiné à présenter de manière synthétique le SAGE Estuaire de la Loire. Elle peut être utilisée en introduction de réunions, sur le site internet du SAGE ou sur différents supports de communication.

Elle présente le territoire, la gouvernance portée par la Commission locale de l'eau ainsi que les principaux enjeux du SAGE, illustrés par des exemples concrets d'actions menées sur le territoire.

À la demande du bureau de la CLE, trois thématiques prioritaires ont été mises en avant :

- la préservation des milieux aquatiques et des zones humides ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la gestion quantitative de la ressource et l'alimentation en eau potable.

La réalisation de ce support a été confiée à l'agence vidéo Magenta. Il a bénéficié d'un financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %.

4.6.1.3. Le guide du SAGE simplifié

Le guide du SAGE simplifié a été conçu pour accompagner les acteurs chargés de la mise en œuvre du SAGE. Il offre une synthèse accessible des grandes orientations, dispositions et règles, structurées par enjeu, pour faciliter leur mise en œuvre. Il aborde notamment :

- le rôle et les objectifs du SAGE ;
- les grandes étapes de son élaboration ;
- les caractéristiques du bassin versant de l'Estuaire de la Loire ;
- les principaux enjeux identifiés ;
- les actions qui en découlent ;
- les dispositions concernant les différentes catégories d'acteurs, avec des renvois vers les documents de référence du SAGE ;
- les ambitions portées par la Commission locale de l'eau.



4.6.1.4. Communiqué de presse

À l'occasion de l'approbation du SAGE, un communiqué de presse a été adressé aux médias locaux. Cette diffusion a donné lieu à la publication de deux articles dans la presse quotidienne régionale.



4.6.1.5. Kit de communication pour les structures pilotes

Les structures pilotes du SAGE sont de véritables relais auprès des acteurs de l'eau locaux. Afin qu'ils puissent valoriser le nouveau SAGE, un kit de communication leur a été fourni composé :

- de la vidéo de présentation du SAGE ;
- du guide du SAGE simplifié ;
- d'un communiqué de presse personnalisé avec des illustrations de la mise en œuvre du SAGE à l'échelle du territoire concerné ;
- des cartes du bassin versant de l'estuaire de la Loire ;
- d'une sélection de photographies libres d'utilisation dans le cadre de leurs actions de valorisation.

4.6.1.6. La lettre de la Commission Locale de l'Eau

La lettre de la Commission locale de l'eau constitue un support d'information destiné aux membres de la CLE, aux services techniques associés ainsi qu'aux principaux partenaires du SAGE. Elle a pour objectif de valoriser les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et de relayer l'actualité de la CLE.

Une édition a été diffusée en mars 2025 autour des thématiques suivantes :

Dossier principal : *Le SAGE est officiellement approuvé : place à la mise en œuvre opérationnelle*

- Interview de Claude Caudal ;
- Présentation du SAGE, de ses principales ambitions, des premiers défis à relever et du rôle des commissions territoriales ;
- Présentation des outils mis à disposition pour faciliter l'appropriation du SAGE : guide simplifié, guide urbanisme et vidéo de présentation.

Actualité n°1 : Le 12e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

- Présentation des principales orientations du programme ;
- Interview d'Hervé Ponthieux.

Actualité n°2 : Étude HMUC

- Point d'étape sur la démarche ;
- Validation de la gamme des débits objectifs lors du comité de pilotage du 4 mars ;
- Présentation des prochaines étapes.

Actualité des sous-bassins versants

- Effacement d'un plan d'eau sur la rivière de la Blanche, sur le bassin de l'Acheneau, dans le cadre du CTEau ;
- Mise en avant du travail de concertation et de médiation mené avec le propriétaire en amont du projet.

4.6.2. LES SUPPORTS DE SENSIBILISATION

4.6.2.1. Le kit de sensibilisation sur les têtes de bassin versant

En 2025, le SYLOA a finalisé un kit de sensibilisation consacré aux têtes de bassin versant, à destination des porteurs de programmes opérationnels du territoire du SAGE.

Ce kit poursuit deux objectifs principaux :

- faire connaître le rôle des têtes de bassin versant et les services qu'elles rendent ;
- sensibiliser les acteurs aux pressions qui s'exercent sur ces milieux.

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs supports ont été réalisés :

- un diaporama destiné à être utilisé lors de réunions avec les élus, les partenaires et les acteurs locaux ;



- une plaquette générique comportant un espace personnalisable à l'échelle de chaque bassin versant ;
- un ensemble d'illustrations et de schémas pédagogiques.



4.6.2.2. Guide élu-es sur la gestion locale de l'eau

A la suite des élections municipales de 2026, de nouveaux élus seront amenés à exercer des responsabilités en lien avec le grand cycle et le petit cycle de l'eau.

Afin de les accompagner dans leur prise de fonction, le SYLOA a initié en fin d'année 2025 l'élaboration d'un guide destiné aux élus locaux et intercommunaux sur la politique de l'eau. L'objectif étant de le diffuser au printemps 2026.

4.6.2.3. La sensibilisation des acteurs du territoire

Afin de s'assurer de la bonne prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire et plus largement de sensibiliser sur les enjeux et les objectifs fixés par la CLE pour le territoire, l'équipe d'animation est intervenue auprès d'acteurs variés (élèves en BTS GPN du Lycée de Briacé, Loire Atlantique Développement, Ateliers organisés par le pôle métropolitain,...).



ANNEXES

Annexe 1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES	MEMBRES
Conseil régional des Pays de la Loire	Philippe HENRY
Conseil régional de Bretagne	Simon UZENAT
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Claire TRAMIER
Conseil départemental du Maine-et-Loire	Aline BRAY
Conseil départemental du Morbihan	Alain GUIHARD
Etablissement Public Loire	Laurent DUBOST
Parc Naturel Régional de la Brière	Olivier DEMARTY
Nantes Métropole	Robin SALECROIX
Nantes Métropole	Jean-Claude LEMASSON
Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
CARENE	Éric PROVOST
CARENE	François CHENEAU
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL
Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	Luc NORMAND
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis	Rémy ORHON
CAP Atlantique	Annabelle GARAND
Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
Communauté de Communes Sud Estuaire	Sylvie GAUTREAU
Communauté de Communes Sèvre et Loire	Jean-Marc JOUNIER
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique	Laetitia PELTIER
Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo	Denis THIBAUD
Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois	Philippe JOUNY
Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou	Jean-Pierre BRU
Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté	Jacques ROBERT
Communauté de Communes Mauges Communauté	Yannick BENOIST
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne	Bertrand ROBERDEL

Atlantic'eau	Jean-Luc GREGOIRE
Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire	Rémy NICOLEAU
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Vignoble Nantais	Thierry AGASSE
Syndicat Mixte du bassin versant du Brivet	Jacques COCHY
Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel	Mahel COPPEY
Syndicat Mixte Loire Aval	Thierry COIGNET
Syndicat Mixte Evre-Thau-Saint-Denis	Michel PAGEAU

Collège des représentants des usagers au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire
Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire
Fédération des Groupements Maraîchers Nantais
Syndicat des vignerons indépendants nantais
Comité régional des pêches et des élevages marins
Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique
Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire
Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Ligue de Protection des Oiseaux
Bretagne Vivante
France Nature Environnement Pays de la Loire
Union régionale de la consommation, du logement et du cadre de vie
UFC Que Choisir
Union régionale des industries de carrières et matériaux
Association des industriels Loire Estuaire
Union Maritime Nantes Ports
Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics au 31/12/2024

STRUCTURES REPRESENTÉES

Préfecture de la région Centre-Val-de-Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
Préfecture de la région Pays de la Loire
Préfecture de la Loire-Atlantique
Préfecture du Maine-et-Loire
Voies navigables de France
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Office Français de la Biodiversité
Conservatoire du littoral
IFREMER
DREAL des Pays de la Loire
Agence de l'eau Loire-Bretagne
DDTM de Loire-Atlantique
DDT du Maine-et-Loire



Annexe 2 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU en 2025

› Mardi 28 janvier – salle Paul Bouin – BASSE-GOULAIN

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024 – **VOTE**
2. Lancement du nouveau SAGE Estuaire de la Loire :
 - Vidéo de présentation du SAGE
 - Guide du SAGE simplifié
3. Nouveau SAGE Estuaire de la Loire :
 - Préparation et organisation des commissions territoriales
 - Point d'étape sur la mise en oeuvre du nouveau SAGE
4. Questions diverses

› Jeudi 20 mars – salle du Muguet – HAUTE-GOULAIN

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2025 – **VOTE**
2. Consultation sur les enjeux de l'eau et les risques d'inondation – Les enjeux (questions importantes) pour 2028-2033 du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne
 - Présentation des enjeux (AELB-DREAL)
 - Analyse et proposition de contribution (SYLOA)
3. Présentation du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)
4. Questions diverses

› Mardi 24 juin – salle Agnès Varda – LES SORINIÈRES

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2025 – **VOTE**
2. Présentation de l'analyse Hydrologie-Milieus-Usages-Climat sur l'axe Loire (AELB)
3. Présentation annuelle du tableau de bord du SAGE Estuaire de la Loire (SYLOA)
4. Questions diverses

• Mardi 23 septembre – salle Barbara – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 24 juin 2025 – **VOTE**
2. Présentation sur les substances émergentes dans l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire (Atlantic' eau / Université de Nantes)
3. Modifications apportées aux cahiers des charges type pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités (SYLOA) – **VOTE**
4. Rapport d'activités de la CLE 2024 (SYLOA) – **VOTE**
5. Questions diverses

• Mardi 25 novembre – salle Saint-Michel – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2025 – **VOTE**
2. Etude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat du SAGE Estuaire de la Loire : présentation des résultats, validation des débits objectifs, des volumes prélevables, de la répartition temporelle et projections sur les prochaines étapes (ANTEA GROUP/SYLOA) – **VOTE**
3. Feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030 : présentation et validation du projet à soumettre au Comité syndical du SYLOA (SYLOA) – **reporté au Bureau de la CLE du 11 décembre**
4. Questions diverses



Annexe 3 – COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE

COLLÈGES	STRUCTURES REPRESENTÉES	MEMBRES
Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (12 membres)	Région des Pays de la Loire	Philippe HENRY
	Département de Loire-Atlantique	Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
	Département du Maine-et-Loire	Aline BRAY
	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo	Annabelle GARAND
	Pornic Agglo Pays de Retz	Claude CAUDAL-Président de la CLE
	Nantes Métropole	Jean-Sébastien GUITTON
	Saint-Nazaire Agglo – La CARENE	Éric PROVOST
	Communauté de Communes Erdre et Gesvres	Christine CHEVALIER
	COMPA	Rémy ORHON
	Communauté de Communes Estuaire et Sillon	Daniel GUILLÉ
	Syndicat Loire Aval	Thierry COIGNET
	Syndicat Grand Lieu Estuaire	Claude NAUD
Collège des usagers (6 membres)	Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire	Non nominatif
	Comité régional de conchyliculture des Pays de la Loire	
	Ligue pour la protection des oiseaux	
	Bretagne Vivante	
	UFC Que Choisir	
	Association des industriels de Loire Estuaire	
Collège de l'État et de ses établissements publics (4 membres)	DREAL Pays de la Loire	Non nominatif
	DDTM de Loire-Atlantique	
	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	



Annexe 4 – ORDRES DU JOUR DES RÉUNIONS du BUREAU DE LA CLE en 2025

• Jeudi 16 janvier – Salle Le Pé de Buzay – LE PELLERIN

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 14 novembre 2024
2. Présentation de la réforme de la procédure d'autorisation environnementale (DDTM 44)
3. Mise en oeuvre du nouveau SAGE :
 - Présentation du guide du SAGE simplifié
 - Préparation et organisation des commissions territoriales
4. Questions diverses

• Jeudi 6 février – visioconférence

1. Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 16 janvier 2025 (reporté au prochain Bureau)
2. Avis du bureau de la CLE
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Vignoble nantais (Pays du Vignoble nantais)
 - Dossier d'autorisation environnementale – Projet de développement des nouvelles lignes de transport et transformation du pont Anne de Bretagne – Phase 2 (SEMITAN)
3. Questions diverses

• Jeudi 3 avril – visioconférence

1. Validation des comptes rendus des réunions du Bureau de la CLE du 16 janvier et 6 février 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Dossier de demande d'autorisation environnementale – Projet de plan de gestion pluriannuel du canal de Nantes à Brest (Département de la Loire-Atlantique)
 - Contribution à la concertation pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique (reporté au prochain Bureau)
3. Questions diverses
 - Calendrier des commissions territoriales

• Jeudi 29 avril – visioconférence

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 avril 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet d'Accord de Territoire Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade 2025-2027 (Pornic Agglo Pays de Retz – Communauté de Communes Sud Estuaire)
 - Contribution à la concertation du public pour le projet GiLA nouvel axe électrique de la façade Atlantique
3. Questions diverses

• Jeudi 5 juin – visioconférence

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 29 avril 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Arc Sud Bretagne (Communauté de communes Arc Sud Bretagne)
 - Inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou
 - Déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire
3. Questions diverses



• **Jeudi 3 juillet – visioconférence**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 5 juin 2025 (sous réserve)
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Mauges Communauté
 - Dossier d'autorisation environnementale – Autorisation décennale 2026-2036 des opérations de dragage d'entretien des ouvrages maritimes – Chantiers de l'Atlantique
3. Questions diverses

• **Jeudi 28 août – visioconférence**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 3 juillet 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nantes Saint-Nazaire (Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire)
 - Dossier d'autorisation environnementale – ZAC des deux ruisseaux à Thouaré-sur-Loire
3. Modifications apportées aux cahiers des charges type et aux procédures de validation pour l'inventaire des zones humides et pour l'inventaire des éléments structurants du paysage et la caractérisation de leurs fonctionnalités (SYLOA)
4. Questions diverses

• **Jeudi 2 octobre – visioconférence**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 28 août 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz (PETR Pays de Retz)
3. Fonctionnement des réunions du Bureau de la CLE et de la CLE en 2026
4. Questions diverses

• **Jeudi 4 novembre – visioconférence**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 2 octobre 2025
2. Avis du bureau de la CLE :
 - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois (CC Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois)
 - Validation des inventaires des zones humides et des éléments du paysage sur la Communauté de communes Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, La Plaine-sur-mer et Préfailles (Pornic Agglo Pays de Retz)
3. Feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030 : présentation et cadre attendu
4. Questions diverses

• **Jeudi 11 décembre – salle du Conseil – DIVATTE-SUR-LOIRE**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 4 novembre 2025
2. Présentation et validation de la feuille de route de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire 2026-2030
3. Avis sur le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté cadre N°2023/SEE/0118 portant sur les limitations et les interdictions de prélèvement dans les cours d'eau, les nappes et sur le réseau d'eau potable du département de la Loire-Atlantique (DDTM 44)
4. Questions diverses
 - Fonctionnement des réunions du Bureau de la CLE et de la CLE en 2026





Pour nous contacter :

secretariat.cle@syndicatloireaval.fr

Directeur de publication : Claude CAUDAL

Rédacteurs : Équipe du SYLOA

Crédits images : SYLOA / Philippe MARCHAND / GIP ESTUAIRE DE LA LOIRE / Delphine LETHU / Patrick GARCON

